

# Description technique du modèle standard SST pour l'agrégation et le montant minimum

Modèle standard assurances

31 octobre 2025

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Bases du SST .....</b>	<b>6</b>
2.1	Quotient SST, capital porteur de risque et capital cible .....	6
2.1.1	Quotient SST .....	6
2.1.2	Capital porteur de risque .....	6
2.1.3	Capital cible .....	7
2.2	Bilan SST .....	7
2.2.1	Aperçu .....	7
2.2.2	Classes de postes au bilan SST .....	8
2.2.3	Valeur estimative la meilleure possible de tous les postes actuariels .....	10
2.3	Intérêts annuels et intérêts continus .....	11
2.4	Valeur estimative la meilleure possible pour l'assurance non-vie .....	11
2.4.1	Taux d'intérêt, taux de change et simplification .....	11
2.4.2	Cash flows .....	12
2.4.3	Valeur estimative la meilleure possible .....	13
<b>3</b>	<b>Calcul du capital cible .....</b>	<b>15</b>
3.1	Variation du capital porteur de risque sur une année .....	15
3.2	Simplifications pour la variation sur une année et formule pour le capital cible.....	17
3.3	Décomposition de la variation sur une année et modèles standard .....	18
3.4	Décomposition de la variation sur une année par catégorie de risques .....	19
3.5	Décomposition de la variation sur année issue des contrats d'assurance par catégorie de risques pour l'assurance non-vie.....	20
3.5.1	Décomposition en variation sur une année centrée et résultat d'assurance attendu .....	20
3.5.2	Décomposition de la variation sur une année centrée en risque d'assurance, de marché et de crédit .....	22
3.5.3	Remarques concernant le résultat d'assurance attendu .....	25

3.5.4	Autre modélisation .....	26
<b>4</b>	<b>Modèle standard SST pour l'agrégation .....</b>	<b>27</b>
4.1	Calcul du capital cible dans le modèle standard SST pour l'agrégation .....	27
4.1.1	Généralités .....	27
4.1.2	Cas spécial « Assurance de crédit monoliner » .....	29
4.1.3	Cas spécial modèle interne pour le risque de crédit de la réassurance ou de la rétrocession passives .....	29
4.2	Calibrage du modèle standard SST pour l'agrégation .....	30
<b>5</b>	<b>Méthode standard pour l'agrégation de scénarios .....</b>	<b>30</b>
5.1	Agrégation de scénarios à la variation sur une période d'un an modélisée .....	30
5.2	Scénarios .....	30
5.3	Calcul de l'effet du scénario .....	31
5.4	Agrégation des scénarios .....	31
<b>6</b>	<b>Modèle standard SST pour le montant minimum (MVM) .....</b>	<b>33</b>
6.1	Calcul simplifié du montant minimum .....	33
6.2	Provision pour coûts du capital pour les périodes d'une année futures .....	35
6.3	Composante du montant minimum pour les risques de marché impossibles à couvrir .....	35
6.4	Provision pour coûts du capital pour la période d'un an actuelle .....	37
6.5	Composante du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir .....	39
6.6	Variation sur une année du montant minimum pour le calcul du capital cible .....	40
<b>7</b>	<b>Annexe .....</b>	<b>43</b>
7.1	Expected shortfall et capital cible .....	43
7.1.1	Définitions et caractéristiques .....	43
7.1.2	Mesure de risque et diversification .....	44

7.2	Copule gaussienne modifiée.....	45
7.2.1	Copule gaussienne modifiée .....	45
7.2.2	Calibrage de la copule gaussienne modifiée.....	50
7.2.3	Calibrage de la copule gaussienne habituelle pour le SST.....	51
<b>8</b>	<b>Liste des modifications apportées à ce document .....</b>	<b>53</b>

## 1 Introduction

Le présent document définit, au sens de l'art. 45 al. 1 de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011), le modèle standard SST pour l'agrégation (section 4), y compris la méthode standard pour l'agrégation de scénarios (section 5), et le modèle standard SST pour le montant minimum (MVM) (section 6).

Les deux modèles standard sont dénommés ensemble

- modèle standard pour l'agrégation et le montant minimum.

À la section 2, le présent document traite de certaines bases du SST dont le quotient SST, le capital porteur de risque, le capital cible et le bilan SST, avec des renvois à l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA ; RS 961.011.1). La section 3 présente la décomposition standard de la variation sur une année pour le calcul du capital cible qui est sous-jacente à la structure modulaire du modèle standard. Elle montre en outre la décomposition de la variation sur une année issue des contrats d'assurance par catégorie de risques (risques d'assurance, de marché et de crédit) pour l'assurance non-vie dans le modèle standard.

Le modèle standard pour l'agrégation agrège les distributions des variations sur une année par catégorie de risques (risques d'assurance vie, d'assurance dommages et d'assurance-maladie, risques de marché et risques de crédit) ainsi que d'éventuels scénarios pour le calcul du capital cible. Le calcul des distributions des variations sur une année par catégorie de risques est présenté dans les descriptions techniques correspondantes, les risques d'assurance dommages étant modélisés avec l'un des modèles standard pour l'assurance dommages, la réassurance ou les captives.

Concernant le modèle standard pour le montant minimum, la présente documentation couvre les composantes et éléments suivants : procédure de base, méthode standard pour les risques de marché impossibles à couvrir (non *hedgeables*), méthode standard concernant la provision pour coûts du capital pour la période d'un an actuelle et possibilité dans le modèle standard de modéliser la variation du montant minimum sur une année intervenant dans le calcul du capital cible. Les autres composantes sont décrites dans les descriptions techniques des modèles standard correspondants par catégorie de risques.

Les modifications apportées à ce document par rapport à sa précédente version sont décrites à la section 8.

## 2 Bases du SST

### 2.1 Quotient SST, capital porteur de risque et capital cible

#### 2.1.1 Quotient SST

Selon l'art. 39 OS, le quotient SST à la date de référence  $t = 0$  (art. 1 OS-FINMA) correspond au capital porteur de risque divisé par le capital cible,

$$\text{Quotient SST} = \frac{CPR}{CC}$$

où

- $CPR = CPR_0$  = capital porteur de risque selon l'art. 32 OS à la date de référence  $t = 0$  ;
- $CC = CC_0$  = capital cible selon l'art. 35 OS à la date de référence  $t = 0$ .

Un quotient SST ne peut être présenté que lorsque le capital cible  $CC$  est positif (art. 39 OS) ; dans ce cas le niveau de protection du SST découlant de l'art. 9b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01) n'est respecté que lorsque le quotient SST atteint au moins 100 %. En situation de capital porteur de risque négatif, le quotient SST n'a qu'une valeur informative limitée car il devient plus grand en cas d'augmentation du capital cible.

Sauf mention contraire, les expressions ci-après sont formulées en monnaie du SST, à savoir la monnaie dans laquelle sont calculés le bilan SST, le capital porteur de risque et le capital cible (art. 4 OS-FINMA).

Dans ce qui suit, nous nous limitons aux cas où il n'y a pas d'instruments de capital amortisseurs de risque selon l'art 37 OS (sauf dans le tableau de la section 2.2).

#### 2.1.2 Capital porteur de risque

En l'absence d'instruments de capital amortisseurs de risque, les termes « capital porteur de risque », « capital de base » et « actifs nets SST », définis à l'art. 32 OS, sont identiques, et le capital porteur de risque  $CPR_t$  au moment  $t$ , en particulier à la date de référence  $t = 0$ , correspond à la différence entre la valeur  $A_t$  des actifs et la valeur  $L_t$  des engagements, moins les déductions  $Ded_t$  :

$$CPR_t = A_t - L_t - Ded_t$$

où

- $A_t$  = valeur conforme au marché des actifs (art. 24 OS) au bilan SST au moment  $t$  ;
- $L_t$  = valeur conforme au marché des engagements (art. 27 OS) au bilan SST au moment  $t$  ;

- $Ded_t = Div_t + Ded_t^{oth}$  = déductions selon l'art. 32 al. 4 OS, qui correspondent à la somme des dividendes prévus  $Div_t$  pour l'année précédente et des autres déductions  $Ded_t^{oth}$  (remboursements de capital, certaines actions propres, biens incorporels, certains impôts).

Les actifs et les engagements qui figurent au bilan SST à un moment donné (périmètre du bilan SST) sont définis à l'art. 3 OS-FINMA, voir la section 2.2.

### 2.1.3 Capital cible

Selon les dispositions de l'art. 35 al. 2 OS, le capital cible  $CC = CC_0$  à la date de référence  $t = 0$  est défini par l'intermédiaire de la variation du capital porteur de risque (actualisé) sur un an :

$$CC_0 = -ES_\alpha \left[ (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot CPR_1 - CPR_0 \right]$$

où

- $t = 1$  = fin des 12 mois (période d'un an) à partir de la date de référence  $t = 0$  ;
- $ES_\alpha$  = *expected shortfall* (art. 36 OS) pour une probabilité de survenance  $\alpha = 1\%$ , où le niveau de protection est donné par  $1 - \alpha = 99\%$  (art. 22 OS) ;
- $r_{0,1}$  = taux d'intérêt sans risque à un an (art. 31 OS) en monnaie du SST au moment  $t = 0$ , c.-à-d. avec échéance au moment  $t = 1$ .

La variation  $\Delta CPR_1 = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot CPR_1 - CPR_0$  du capital porteur de risque (actualisé) sur un an pour le calcul du capital cible est détaillée dans la section 3. Les définitions et caractéristiques de l'*expected shortfall* utilisées dans le SST figurent dans la section 7.1 en annexe.

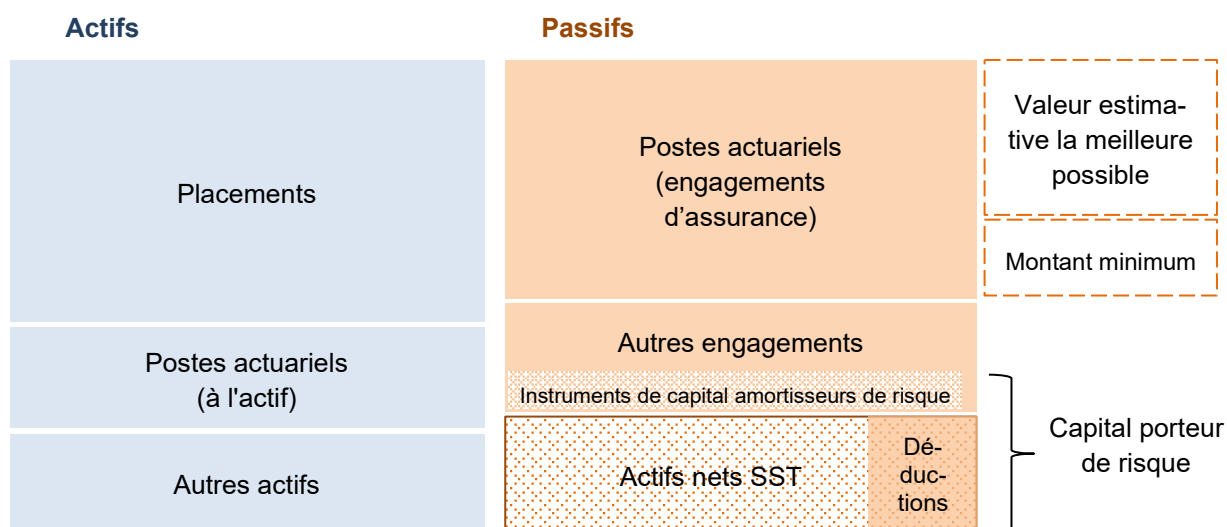
En l'absence d'instruments de capital amortisseurs de risque, le capital cible correspond, selon l'art. 35 al. 1 OS, aux actifs nets SST qui doivent au moins être présents à la date de référence  $t = 0$  pour que l'*expected shortfall* des actifs nets SST au moment  $t = 1$  ne soit pas négatif, autrement dit pour que s'applique à la date de référence  $t = 0$  :  $ES_\alpha[CPR_1] \geq 0$ .

## 2.2 Bilan SST

### 2.2.1 Aperçu

L'illustration suivante donne un aperçu graphique simplifié des positions du bilan SST et du calcul des actifs nets SST et du capital porteur de risque. Les classes de postes sont expliquées à la section 2.2.2.

Comme à la section 2.1.2, les actifs nets SST correspondent à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des engagements, diminuée des déductions. Pour le capital porteur de risque, on ajoute les instruments de capital amortisseurs de risque qui sont imputés au capital porteur de risque.



## 2.2.2 Classes de postes au bilan SST

Constituent le point de départ pour le capital porteur de risque  $CPR_0$  et le capital cible  $CC_0$  :

- (a) le bilan SST à la date de référence  $t = 0$  et
- (b) les éventuels bilans SST à la fin  $t = 1$  de la période d'un an à partir de la date de référence.

Le capital porteur de risque  $CPR_t$  au moment  $t$  selon la section 2.1.2 correspond à :

$$CPR_t = A_t - L_t - Ded_t$$

Les termes du membre droit de l'égalité peuvent être représentés comme suit par les valeurs des classes de postes au bilan SST (classes de postes) et par les déductions :

- $A_t = A_t^{inv} + A_t^{ins} + A_t^{reins} + A_t^{oth}$
- $L_t = L_t^{ins} + L_t^{reins} + L_t^{oth}$
- $Ded_t = Div_t + Ded_t^{oth}$

Les classes de postes et les déductions sont introduites au tableau ci-après :

Classe d'objet	Classe de postes	
<b>Contrats d'assurance</b> (y compris la réassurance passive) <sup>1</sup>	<b>Postes actuariels</b>	
	Actifs	Passifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrats d'assurance active</b> (y compris la réassurance active et la récession)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>A_t^{ins}</math> = valeur des <b>prétentions en matière de primes et de dépôts</b><sup>2</sup> issues de l'assurance active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>L_t^{ins}</math> = valeur des <b>engagements d'assurance au sens strict</b> (prestations sortantes, coûts) issus de de l'assurance active</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrats de réassurance passive</b> (y compris la récession passive)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>A_t^{reins}</math> = valeur des <b>prétentions de la réassurance</b> (prestations entrantes et autres cash flows entrants) issues de la réassurance passive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>L_t^{reins}</math> = valeur des <b>engagements en matière de primes et de dépôts</b> issus de la réassurance passive</li> </ul>
<b>Placements</b>	<b>Postes de placement</b>	
Emprunts, immobilier, actions, fonds, liquidités, participations, etc. <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>A_t^{inv}</math> = valeur des placements (actifs)</li> </ul>	
<b>Autres</b>	<b>Postes pour d'autres objets</b>	
y compris	Actifs	Passifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les autres instruments de transfert de risque et de capital selon l'art. 40 al. 3 OS</li> <li>• les instruments de capital amortisseurs de risque selon l'art. 37 OS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>A_t^{oth}</math> = valeur des <b>autres actifs</b>, par ex. prétentions en garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>L_t^{oth}</math> = valeur des <b>autres engagements</b> sans les instruments de capital amortisseurs de risque imputés<sup>4</sup></li> </ul>
<b>Déductions <math>Ded_t</math> pour le capital porteur de risque selon l'art. 32 al. 3 OS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>Div_t</math> = dividendes prévus au moment <math>t</math> puis versés.</li> <li>• <math>Ded_t^{oth}</math> = valeur des déductions restantes selon l'art. 32 al. 4 OS.</li> </ul>		

À titre d'exemple pour illustrer les termes « classe d'objets » et « classe de postes » figurant dans le tableau ci-dessus, les contrats d'assurance active et les contrats de réassurance passive (classe d'objet « contrats d'assurance ») débouchent sur des actifs et des engagements inscrits au bilan SST sous la classe de postes « postes actuariels ». Un contrat de réassurance passive peut par ex. déboucher sur un poste à l'actif « prétentions de la réassurance », mais aussi sur un poste au passif « engagements en matière de primes ». Au fil du temps, les objets peuvent avoir une incidence sur les postes d'autres classes d'objets. Les versements de prestations issues de contrats d'assurance (classe d'objets) sont par exemple réalisés depuis des postes de placement, par ex. via des liquidités et débouchent donc sur des modifications des postes de placement (classe d'objets « placements »).

<sup>1</sup> Dans ce document, la notion de « contrats d'assurance » inclut la réassurance passive. À certains endroits, nous précisons expressément « y compris la réassurance passive », en d'autres non.

<sup>2</sup> Les prétentions contiennent des créances existantes et d'autres droits, qui pourraient probablement déboucher sur des créances à l'avenir. Il peut arriver que des prétentions soient mentionnés à un poste du bilan qualifié de « créances ».

<sup>3</sup> Les liquidités (le *cash*) font ici partie des placements ; dans la granularité minimale du SST (art. 24 al. 1 OS-FINMA), elles figurent en revanche parmi les « autres actifs ».

<sup>4</sup> C'est-à-dire sans les instruments de capital amortisseurs de risque (art. 37 OS) qui sont approuvés par la FINMA et imputés au capital porteur de risque dans le respect des limites d'imputabilité (art. 34 OS).

A l'art. 30 OS et dans les branches d'assurance à l'exception de l'assurance dommages (y compris la réassurance) et de l'assurance-maladie collective d'indemnités journalières, les prétentions en matière de primes sont prises en compte (déduites) dans la valeur des engagements d'assurance au passif. En revanche, le tableau ci-dessus inscrit les prétentions en matière de primes à l'actif, comme c'est le cas de l'assurance dommages (y compris la réassurance) et de l'assurance-maladie collective d'indemnités journalières (art. 5 al. 3 OS-FINMA), de sorte que les engagements d'assurance au sens strict (pour les prestations sortantes et coûts futurs) sont inscrits séparément au passif.

Le périmètre du bilan SST au sens de l'art. 3 OS-FINMA définit les actifs et les engagements qui figurent au bilan SST au moment  $t = 0$ , respectivement au bilan SST au moment  $t = 1$ , comme actif et comme passif. La définition du périmètre du bilan SST est précisée dans les commentaires relatifs à l'art. 3 OS-FINMA.

Les hypothèses pour le SST détaillées à l'art. 2 OS-FINMA sont applicables à l'évaluation des actifs et des engagements du bilan SST au moment  $t = 0$  (pertinent pour le capital porteur de risque  $CPR_0$  à la date de référence), à la modélisation de la période d'un an à partir de la date de référence et à l'évaluation au moment  $t = 1$  (pertinent pour le capital porteur de risque  $CPR_1$  en  $t = 1$  et donc pour le capital cible  $CC_0$ ). Les commentaires relatifs à l'art. 2 OS-FINMA approfondissent les hypothèses pour le SST.

Concernant la granularité de la présentation des actifs et des engagements du bilan SST, se référer en particulier aux art. 3 al. 2, art. 5 et art. 24 al. 1 OS-FINMA (granularité minimale SST).

### 2.2.3 Valeur estimative la meilleure possible de tous les postes actuariels

Selon l'art. 30 al. 2 OS, la valeur des engagements d'assurance est égale à la somme

- de la valeur estimative la meilleure possible (art. 30 al. 3 OS) et
- du montant minimum (art. 30 al. 4 OS).

En considérant la répartition des valeurs des actifs et des engagements en classes de postes de la section 2.2.1, le montant minimum  $MVM_t$  est affecté à la valeur  $L_t^{ins}$  du poste actuariel « engagements d'assurance au sens strict » (conformément au tableau de la section 2.2.1). Ainsi,  $L_t^{ins} - MVM_t$  correspond à la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance au sens strict. Les valeurs  $A_t^{ins}$ ,  $A_t^{reins}$  et  $L_t^{reins}$  des postes actuariels restants sont déterminées directement comme valeurs estimatives les meilleures possibles, si bien que le montant minimum est calculé net des contrats de réassurance passive.

La valeur estimative la meilleure possible  $BE_t^{ins}$  de tous les postes actuariels s'exprime au moyen des valeurs des classes de postes au bilan SST, données par (avec un signe positif pour les engagements) :

$$BE_t^{ins} = -(A_t^{ins} + A_t^{reins} - (L_t^{ins} - MVM_t) - L_t^{reins}) = (L_t^{ins} - MVM_t) + L_t^{reins} - A_t^{ins} - A_t^{reins}$$

Le capital porteur de risque  $CPR_t$  peut donc être formulé au travers de classes de postes ainsi :

$$CPR_t = A_t^{inv} + A_t^{oth} - BE_t^{ins} - MVM_t - L_t^{oth} - Div_t - Ded_t^{oth}$$

Concernant la granularité de la présentation des valeurs estimatives les meilleures possibles de chaque poste actuariel du bilan SST, se référer à l'art. 5 OS-FINMA et à l'art. 24 al. 1 OS-FINMA.

## 2.3 Intérêts annuels et intérêts continus

Dans le modèle standard SST, il existe pour chaque monnaie deux représentations équivalentes des taux d'intérêt sans risque au sens de l'art. 31 OS. Elles correspondent à la rémunération annuelle ou continue et sont utilisées en des endroits différents du modèle standard. Les taux des deux types de représentations sont équivalents pour les durées résiduelles correspondant à des années entières : si nous désignons le taux d'intérêt au moment  $t$  avec échéance au moment  $s \geq t$  par  $R_{t,s}^{CUR}$  pour une situation de rémunération annuelle (voir la section 2.4.1), et par  $R_{t,s}^{CUR,cont}$  pour une situation de rémunération continue, alors  $\log(1 + R_{t,s}^{CUR}) = R_{t,s}^{CUR,cont}$  lorsque  $s, t$  sont des nombres entiers.

## 2.4 Valeur estimative la meilleure possible pour l'assurance non-vie

### 2.4.1 Taux d'intérêt, taux de change et simplification

Dans le présent document, s'agissant de l'assurance non-vie, nous utilisons les désignations suivantes pour les taux d'intérêt sans risque et les taux de change :

- $R_{t,s}^{CUR}$  = taux d'intérêt sans risque (art. 31 OS) pour la monnaie  $CUR$  au moment  $t$  avec échéance à  $s \geq t$  (rémunération annuelle, section 2.3). Pour la monnaie SST, nous désignons le taux d'intérêt par  $R_{t,s}$  et par  $r_{0,s}^{CUR}$  ou  $r_{0,s}$  pour  $t = 0$ .
- $FX_t^{CUR}$  = cours (taux de change) au moment  $t$  pour la conversion de la monnaie  $CUR$  en monnaie SST. Autrement dit,  $FX_t^{CUR}$  correspond à la valeur d'une unité de la monnaie  $CUR$  en monnaie SST.

S'agissant des modèles standard pour l'assurance non-vie (dommages, maladie, StandRe, captive), nous procédons à la simplification suivante pour les taux d'intérêt et les taux de change pour des moments  $s \geq t \geq 0$  :

$$E \left[ (1 + r_{0,t})^{-t} \cdot FX_t^{CUR} \cdot (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \right] = FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s}$$

Cette simplification résulte de l'explication ci-dessous. Nous désignons les taux d'intérêt et de change *forward* comme suit :

- $r_{t,s}^{CUR,0}$  = taux d'intérêt *forward* au moment 0 pour un placement sans risque dans la monnaie  $CUR$  au moment  $t \geq 0$  avec échéance au moment  $s \geq t$ .
- $FX_t^{CUR,0}$  = taux de change *forward* au moment 0 pour une conversion au moment  $t \geq 0$  de la monnaie  $CUR$  dans la monnaie SST.

L'hypothèse simplificatrice déterminante est que la valeur attendue (espérance)  $E \left[ FX_t^{CUR} \cdot (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \right]$  s'obtient au moyen des taux d'intérêt *forward* correspondants au moment 0 :

$$E \left[ FX_t^{CUR} \cdot (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \right] = FX_t^{CUR,0} \cdot (1 + r_{t,s}^{CUR,0})^{t-s}$$

Par conséquent, on obtient la simplification susmentionnée en insérant les expressions suivantes pour  $FX_t^{CUR,0}$  et  $r_{t,s}^{CUR,0}$ , lesquelles résultent de conditions de non-arbitrage appliquées aux prix *forward*. La condition pour les taux *forward*  $r_{t,s}^{CUR,0}$  s'obtient, pour un investissement sans risque dans la monnaie *CUR* au moment 0, en passant par  $t \geq 0$  jusqu'à  $s \geq t$  comme suit:

$$(1 + r_{0,s}^{CUR})^s = (1 + r_{0,t}^{CUR})^t \cdot (1 + r_{t,s}^{CUR,0})^{s-t}$$

La condition pour les taux de change *forward*  $FX_t^{CUR,0}$  s'obtient, pour un investissement sans risque dans la monnaie *CUR* au moment 0 avec un règlement en monnaie SST au moment  $t \geq 0$ , comme suit :

$$FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,t}^{CUR})^t = (1 + r_{0,t}^{CUR})^t \cdot FX_t^{CUR,0}$$

## 2.4.2 Cash flows

En préambule de la valeur estimative la meilleure possible pour l'assurance non-vie (traitée à la section 2.4.3), nous définissons ici les cash flows (flux de trésorerie) issus des contrats d'assurance. Nous désignons :

- $CF_s^{ins,(v),POS,CUR}$  = cash flows entrants et sortants avec échéance au moment  $s$  en monnaie originale *CUR* (et exprimés dans cette monnaie<sup>5</sup>) provenant de contrats d'assurance pour les postes *POS* (voir plus bas) pour tous les engagements et prétentions d'assurance qui se trouvent dans le périmètre du bilan SST (art. 3 OS-FINMA) au moment  $v$ ,  $y$  compris ici en général la réassurance passive.  $CF_s^{ins,(v),POS,CUR}$  est généralement un vecteur à composantes distinctes, en particulier pour les cash flows entrants et sortants.
- *POS* = ensemble de postes actuariels dans le cas concret, par exemple prétentions issues de la réassurance passive, ou parties de postes actuariels, par exemple en fonction des cas d'assurance survenus à la date du bilan ou en fonction de branches d'assurance (*lines of business*). Base juridique : art. 30 al. 3 OS et art. 5 OS-FINMA.
- La convention de signes utilisée pour les cash flows entrants et sortants est déterminée au cas par cas.
- Le terme ci-dessus désigne les cash flows sans tenir compte des défaillances.
- **Hypothèse** : à la date du bilan  $t$  les cash flows  $CF_t^{ins,(v),POS,CUR}$  se sont déjà produits.

En vertu de l'art. 29 OS, le risque de défaillance doit être pris en compte pour les cash flows entrants, et le risque de défaillance de l'entreprise d'assurance ne doit pas être pris en compte pour les cash

<sup>5</sup> Seules certaines monnaies sont couvertes par le modèle standard.

flows sortants. Pour tenir compte du risque de défaillance, nous utilisons à titre de simplification des variables aléatoires  $\Lambda_s^{ins,(v),POS,CUR} \geq 0$  comme facteurs multiplicatifs. Nous obtenons alors :

- $\Lambda_s^{ins,(v),POS,CUR} \cdot CF_s^{ins,(v),POS,CUR} =$  cash flows entrants et sortants au moment  $s$  ; avec des désignations analogues à  $CF_s^{ins,(v),POS,CUR}$ , mais en tenant compte de la défaillance pour les cash flows entrants et sans tenir compte de la propre défaillance de l'entreprise d'assurance pour les cash flows sortants.
- $\Lambda_s^{ins,(v),POS,CUR}$  et  $CF_s^{ins,(v),POS,CUR}$  sont en général des vecteurs à composantes distinctes, en particulier pour les cash flows entrants et sortants. La multiplication «  $\cdot$  » désigne dans ce cas le produit scalaire des deux vecteurs, sans que cela soit explicité par la notation.

### 2.4.3 Valeur estimative la meilleure possible

La formule ci-après permettant d'obtenir la valeur estimative la meilleure possible pour l'assurance non-vie dans le modèle standard est surtout pertinente pour les modèles standard dommages, assurance-maladie, StandRe et captive. Pour obtenir cette formule, nous procédons aux hypothèses (ou simplifications) suivantes pour l'assurance non-vie dans le modèle standard, en nous basant sur la description de la valeur estimative la meilleure possible selon l'art. 30 al. 3 OS :

- (1) Nous appliquons le cas spécial cité dans le commentaire relatif à l'art. 30 al. OS, où « escomptés sans risque » est remplacé par « escomptés avec une courbe de l'intérêt sans risque ». Selon le commentaire, il en résulte une valeur attendue du monde réel (*real-world*)<sup>6</sup>, et le cas spécial se fonde en particulier sur l'hypothèse simplifiée selon laquelle les « flux de paiements (cash flows) d'assurance sont indépendants des marchés financiers ».
- (2) Les trois grandeurs cash flows d'assurance sans risque de défaillance, risque de défaillance et risque de marché pertinent (taux d'intérêt et taux de change) sont indépendantes.<sup>7</sup>
- (3) La valeur estimative la meilleure possible des cash flows entrants issus des contrats d'assurance (en particulier de la réassurance passive) correspond à la valeur attendue *real-world* actualisée (escomptée) sans risque des cash flows avec prise en compte du risque de défaillance.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur estimative la meilleure possible  $BE_0^{ins}$  de tous les postes actuariels (section 2.2.2) résulte de :

$$BE_0^{ins} = - \sum_{CUR} FX_0^{CUR} \cdot \sum_{s>0} (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ins,(0),ALL,CUR}] \cdot E[CF_s^{ins,(0),ALL,CUR}]$$

avec :

<sup>6</sup> En termes simplifiés, cette valeur attendue correspond à la valeur attendue obtenue à partir de la mesure utilisée pour modéliser les évolutions stochastiques, et non une mesure d'évaluation différente, comme celle utilisée dans l'évaluation dite neutre en matière de risque par exemple. Pour des explications plus détaillées, nous renvoyons au commentaire relatif à l'art. 30 al. 3 OS.

<sup>7</sup> Ces hypothèses sous-évaluent le risque en général.

- $POS = ALL$  = tous les postes actuariels,
- convention de signes : signe positif pour les cash flows entrants (autrement dit, ils sont non négatifs) et signe négatif pour les cash flows sortants. Les engagements ont un signe positif.
- La multiplication des valeurs attendues est en général un produit scalaire (cf. section 2.4.2).

Par analogie, la valeur estimative la meilleure possible  $BEL_0$  des engagements d'assurance inscrite en tant qu'engagement (au passif) dans le bilan SST est calculée en déterminant les postes (leurs composantes)  $POS$  en vertu de l'art. 5 OS-FINMA comme suit :

$$BEL_0 = - \sum_{CUR} FX_0^{CUR} \cdot \sum_{s>0} (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ins,(0),POS,CUR}] \cdot E[CF_s^{ins,(0),POS,CUR}]$$

À noter que  $BEL_0$  doit être calculée et présentée sans tenir compte de la réassurance et de la rétrocession passives figurant au bilan SST ; la valeur estimative la meilleure possible pour la réassurance et la rétrocession passives doit être présentée séparément (art. 5 al. 2 OS-FINMA). D'autres dispositions (art. 5 al. 3 OS-FINMA) concernent l'assurance dommages (dommages, réassurance, captive) et l'assurance-maladie collective d'indemnités journalières.

Nous introduisons à présent une notation plus générale. Elle sera en particulier utilisée pour calculer le capital cible à travers la variation du capital porteur de risque sur une année (section 3). Pour ce faire, une fonction « best estimate »  $BE_t$  est appliquée au moment  $t$  pour les cash flows  $(CF_s^{ins,(v),POS})_{s>u}$  encourus (non intervenus) au moment  $u$  :

$$BE_t \left( (CF_s^{ins,(v),POS})_{s>u} \right) = \sum_{CUR} FX_t^{CUR} \cdot \sum_{s>u} (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \cdot E[\Lambda_s^{ins,(v),POS,CUR} | \mathcal{F}_t] \cdot E[CF_s^{ins,(v),POS,CUR} | \mathcal{F}_t]$$

Outre les définitions des sections 2.4.1 et 2.4.2, on utilise les désignations suivantes :

- $BE_t$  = fonction « best estimate ». Avec cette fonction, la valeur attendue des cash flows conditionnelle aux informations disponibles  $\mathcal{F}_t$  au moment  $t$  est actualisée au moment  $t$  dans la monnaie originale concernée  $CUR$  et convertie en monnaie SST au moment  $t$ .
- $CF_s^{ins,(v),POS}$  = vecteur des cash flows  $CF_s^{ins,(v),POS,CUR}$  (section 2.4.2) pour toutes les monnaies  $CUR$ . Ici, les cash flows entrants ont un signe positif et les cash flows sortants un signe négatif.
- $E[\cdot | \mathcal{F}_t]$  = valeur attendue sous la mesure de probabilité *real-world* (physique) conditionnelle aux informations disponibles  $\mathcal{F}_t$  au moment  $t$ . Pour  $t = 0$ ,  $E[\cdot | \mathcal{F}_0] = E[\cdot]$ .
- La multiplication des valeurs attendues est en général un produit scalaire.

Les valeurs estimatives les meilleures possibles  $BE_t^{ins}$  et  $BEL_t$  s'obtiennent dans la notation générale pour le cas spécial où  $u = t$  et  $v = t$  comme suit :



Quant à la variation sur une année  $\Delta CPR_1$ , en utilisant l'expression suivante pour le capital porteur de risque  $CPR_t$  à  $t \in \{0,1\}$  de la section 2.2.2 :

$$CPR_t = A_t^{inv} + A_t^{oth} - BE_t^{ins} - MVM_t - L_t^{oth} - Div_t - Ded_t^{oth},$$

en changeant l'ordre de ses termes et en y insérant les termes  $\Delta A_1^{inv,ins}$  et  $\Delta A_1^{inv,oth}$  définis ci-dessous, elle peut être décomposée en la somme suivante de variations sur une année construites au travers de classes d'objets et postes du bilan SST. Cette décomposition additive est ensuite commentée :

$$\Delta CPR_1 = \Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \Delta CPR_1^{MVM} + \Delta CPR_1^{ded}$$

avec les classes suivantes de variations sur une année :

- $\Delta CPR_1^{ins} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot (BE_1^{ins} - \Delta A_1^{inv,ins}) + BE_0^{ins}$   
= variation sur une année issue des contrats d'assurance (y compris la réassurance passive)
- $\Delta CPR_1^{inv} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot (A_1^{inv} - \Delta A_1^{inv,ins} - \Delta A_1^{inv,oth} + (1 + r_{0,1}) \cdot Div_0) - A_0^{inv}$   
= variation sur une année issue des placements
- $\Delta CPR_1^{oth} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot (A_1^{oth} + \Delta A_1^{inv,oth} - L_1^{oth}) - (A_0^{oth} - L_0^{oth})$   
= variation sur une année issue d'autres objets
- $\Delta CPR_1^{MVM} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot (Div_1 + MVM_1) + MVM_0$   
= variation sur une année du montant minimum
- $\Delta CPR_1^{ded} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot Ded_1^{oth} + Ded_0^{oth}$   
= variation sur une année issue des autres déductions (c.-à-d. sans les dividendes)

où

- $\Delta A_1^{inv,ins}$  = différence entre la valeur  $A_1^{inv}$  des placements au moment  $t = 1$  et la valeur des placements au moment  $t = 1$  sans les cash flows entrants et sortants après  $t = 0$  jusqu'à  $t = 1$  issus des contrats d'assurance (par ex. paiements de primes et versements de prestations).
- $\Delta A_1^{inv,oth}$  = différence entre la valeur  $A_1^{inv}$  des placements au moment  $t = 1$  et la valeur des placements au moment  $t = 1$  sans les cash flows entrants et sortants après  $t = 0$  jusqu'à  $t = 1$  issus des autres objets (par ex. paiements des coupons issus des emprunts émis).

La forme de la décomposition ci-dessus est choisie pour simplifier la modélisation de la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins}$  issue des contrats d'assurance et de la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{inv}$  issue des placements. Le contexte en est le suivant : les cash flows entre  $t = 0$  et  $t = 1$  pour les classes d'objets

Contrats d'assurance et Autres et le versement de dividendes  $Div_0$  et  $Div_1$  (classe d'objets Déductions) résultent de paiements et de versements à partir de la classe de postes de placement. Tous ces paiements et versements à l'exception du versement de dividendes  $Div_1$  sont à cet égard pris en compte dans la valeur  $A_1^{inv}$  des placements. Pour la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{inv}$  issue des placements, nous voulons éliminer ces paiements et versements afin de simplifier la modélisation, en adaptant la valeur des placements en  $t = 1$  de façon appropriée.

Nous examinons pour cela, à titre indicatif, le terme  $\Delta A_1^{inv,ins}$  pour les cash flows entre  $t = 0$  et  $t = 1$  issus des contrats d'assurance. Ceux-ci modifient les postes de placement entre  $t = 0$  et  $t = 1$ , car ils débouchent sur des paiements et des versements issus des placements. Ces changements sont déduits de la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{inv}$  issue des placements par soustraction ( $-\Delta A_1^{inv,ins}$ ) et transférés dans la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins}$  issue des contrats d'assurance par addition ( $+\Delta A_1^{inv,ins}$ ). La variation sur une année  $\Delta CPR_1^{inv}$  qui en résulte représente alors la situation hypothétique dans laquelle les postes de placement entre  $t = 0$  et  $t = 1$  ne changent pas en raison des cash flows issus des contrats d'assurance. Pour  $\Delta A_1^{inv,oth}$ , la procédure est analogue et débouche sur un résultat analogue. Concernant le versement de dividendes  $Div_0$ , nous obtenons par l'addition de  $(1 + r_{0,1}) \cdot Div_0$  dans  $\Delta CPR_1^{inv}$  la situation hypothétique dans laquelle le dividende  $Div_0$  n'est pas versé depuis les placements après  $t = 0$ , mais est investi sans risque pendant un an à partir de  $t = 0$ .

Ainsi en particulier pour l'expression  $\Delta CPR_1^{inv}$  présentée ci-dessus :

- $\Delta CPR_1^{inv}$  = variation sur une année issue des placements dans la situation hypothétique que le dividende  $Div_0$  ne soit pas versé depuis les placements, mais investi sans risque pendant un an à partir de  $t = 0$ , et qu'il n'y ait pas de paiements et de versements depuis les placements pour les contrats d'assurance, les autres objets et les dividendes après  $t = 0$  jusqu'à  $t = 1$ .

### 3.2 Simplifications pour la variation sur une année et formule pour le capital cible

Les hypothèses simplificatrices suivantes sont en sus utilisées dans la décomposition standard selon la section 3.1, pour autant qu'elles soient admissibles au sens de l'art. 42 OS.

- (1) *Dividende  $Div_1$*  : dans l'*expected shortfall* pour le capital cible, aucun dividende  $Div_1$  n'est versé et, bien que  $Div_1$  soit en général stochastique, la variation sur une année est généralement modélisée sous cette hypothèse :  $Div_1 = 0$ .
- (2) *Montant minimum* : le montant minimum dans le modèle standard (section 6) est donné par la somme  $MVM_0 = MVM_0^{CY} + MVM_0^{FY}$  de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{CY}$  pour la période actuelle d'un an à partir de la date de référence et de celle pour les périodes d'une année futures  $MVM_0^{FY}$ .
- (3) *Autres déductions* : Les autres déductions  $Ded_t^{oth}$  en  $t = 0$  et  $t = 1$  sont identiques à l'actualisation près :  $(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot Ded_1^{oth} = Ded_0^{oth}$ . La variation correspondante sur une année devient ainsi  $\Delta CPR_1^{ded} = 0$ .

Avec ces simplifications, nous obtenons pour la variation sur une année :

$$\Delta CPR_1 = \Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \overline{\Delta CPR_1^{MVM}} + MVM_0^{CY}$$

où

- $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1 + MVM_0^{FY} =$  variation sur une année de la provision pour coûts du capital dans le montant minimum pour les périodes d'une année futures :

Pour le capital cible  $CC_0 = -ES_\alpha[\Delta CPR_1]$ , il résulte de la représentation ci-dessus de  $\Delta CPR_1$  faisant appel aux hypothèses simplificatrices :

$$CC_0 = -ES_\alpha[\Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \overline{\Delta CPR}_1^{MVM}] - MVM_0^{CY}$$

La modélisation de  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  est décrite dans la section 6.

### 3.3 Décomposition de la variation sur une année et modèles standard

Aux sections 3.1 et 3.2, la variation sur une année du capital porteur de risque est décomposée selon les classes. Le modèle standard considère en sus une décomposition linéaire approximative selon les catégories de risques, à savoir les risques d'assurance, les risques de marché et les risques de crédit, les risques d'assurance étant réparti en assurance vie, assurance dommages et assurance-maladie. La variation sur une année est ainsi représentée comme somme des variations sur une année par classe et catégorie de risques (décomposition standard de la variation sur une année). La panoplie des modèles standard consiste en des modèles dédiés à certaines de ces variations sur une année.

Le tableau suivant montre quels modèles standard couvrent quelles combinaisons de classes et de catégories de risques. (Cela n'exclut pas que des modèles standard puissent également être utilisés pour modéliser d'autres combinaisons.)

**Tableau : Décomposition standard et modèles standard**

Catégorie de risques (colonnes) Classe (lignes)	Risques d'assurance vie (« L »)	Risques d'assurance dommages (« NL ») ou (« RE ») ou (« CA »)			Risques d'assurance-maladie (« HE »)	Risques de marché (« MR »)	Risques de crédit (« CR »)
Contrats d'assurance (y compris la réassurance passive) (« ins »)	MS vie	MS dommages	MS réassurance (StandRe)	MS captive	MS maladie	MS risques de marché	MS Risques de crédit
Placements (« inv »)							
Autres (« oth »)							
MVM, autres déductions	MS pour l'agrégation et le montant minimum						

Comme le montre le tableau, il existe respectivement un modèle standard pour les catégories risques d'assurance vie, risques d'assurance-maladie, risques de marché et risques de crédit. Pour la catégorie risques d'assurance dommages, l'un des modèles standard dommages, réassurance ou captive est utilisé. D'autres classes que les contrats d'assurance peuvent également être exposées aux risques d'assurance, par ex. les *insurance linked securities* en tant que partie des placements.

Les zones hachurées indiquent que les modèles standard couvrent partiellement les combinaisons correspondantes. Le modèle standard pour les participations ne figure pas dans ce tableau.

Dans la classe « MVM, autres déductions », il s'agit notamment de calculer la variation sur une année du montant minimum, ce qui constitue une partie du modèle standard pour l'agrégation et le montant minimum (section 6.6) et non de calculer le montant minimum lui-même.

### 3.4 Décomposition de la variation sur une année par catégorie de risques

Comme cela a été expliqué à la section 3.3, la variation du capital porteur de risque sur une année sera modélisée par décomposition standard comme somme des variations sur une année par (classe et) catégorie de risques. La décomposition de la variation sur une année en catégories de risques repose sur des hypothèses simplificatrices que nous allons aborder par la suite.

La variable aléatoire  $CPR_1$  est notamment calculée à partir des valeurs du bilan SST au moment  $t = 1$ . Nous exprimons  $CPR_1$  comme fonction de catégories de risques  $i = 1, \dots, n$  représentées par groupes de variables aléatoires  $X_{i,k}$  pour  $k = 1, \dots, m_i$ , lesquelles sont pour une part des fonctions de facteurs de risque (par ex. pour les risques de marché) et pour une autre part des fonctions de pseudo-facteurs de risque (par ex. pour les risques de l'assurance dommages) :

$$CPR_1 = g(X_{1,1}, \dots, X_{1,m_1}, \dots, X_{n,1}, \dots, X_{n,m_n})$$

En général, la fonction  $g$  ne peut être représentée directement comme une somme de fonctions, lesquelles dépendraient chacune uniquement des variables aléatoires d'une seule catégorie de risques ; en effet, les dépendances fonctionnelles du capital porteur de risque  $CPR_1$  vis-à-vis des variables aléatoires  $X_{i,k}$  ne sont en général pas linéaires. Dans le modèle standard, on suppose toutefois que la variation sur une année  $\Delta CPR_1 = f(X_{1,1}, \dots, X_{1,m_1}, \dots, X_{n,1}, \dots, X_{n,m_n})$  peut être approximativement décomposée en une telle somme :

$$\Delta CPR_1 = f(X_{1,1}, \dots, X_{1,m_1}, \dots, X_{n,1}, \dots, X_{n,m_n}) \approx \sum_{i=1}^n f_i(X_{i,1}, \dots, X_{i,m_i})$$

Les  $f_i(X_{i,1}, \dots, X_{i,m_i})$  pour  $i = 1, \dots, n$  correspondent ici à la variation sur une année du capital porteur de risque sous l'effet des variables aléatoires de la catégorie de risques considérée  $i$ .

### 3.5 Décomposition de la variation sur année issue des contrats d'assurance par catégorie de risques pour l'assurance non-vie

#### 3.5.1 Décomposition en variation sur une année centrée et résultat d'assurance attendu

La variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins}$  issue des contrats d'assurance selon la section 3.1 s'exprime comme suit :

$$\Delta CPR_1^{ins} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot (BE_1^{ins} - \Delta A_1^{inv,ins}) + BE_0^{ins}$$

Selon la convention de signes définie (section 2.4.3), les  $BE_t^{ins}$  en  $t \in \{0,1\}$  ont une valeur positive en tant qu'engagements (elles sont non négatives). Nous considérons désormais spécifiquement l'assurance non-vie (section 2.4) selon les modèles standard assurance dommages, assurance-maladie, StandRe et captive. Selon la convention de signes de la section 2.4.3, les cash flows entrants ont une valeur positive, et les cash flows sortants une valeur négative. Par conséquent,  $\Delta CPR_1^{ins}$  s'exprime dans la notation générale de la section 2.4.3 comme suit :

$$\Delta CPR_1^{ins} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot \left( BE_1 \left( (CF_s^{ins,(1),ALL})_{s>1} \right) + \Delta A_1^{inv,ins} \right) - BE_0 \left( (CF_s^{ins,(0),ALL})_{s>0} \right)$$

Ici,  $CF_s^{ins,(v),ALL}$  désigne les cash flows de tous les postes actuariels  $POS = ALL$ , y compris la réassurance passive (section 2.4.2). Sur la base d'hypothèses spécifiques, nous déduisons à présent une décomposition approximative de la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins}$  en une somme de variations sur une année centrées  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,RC}$  par catégorie de risques  $RC$  et un résultat d'assurance attendu  $ExpRes_0^{ins}$

$$\Delta CPR_1^{ins} = \sum_{RC} \overline{\Delta CPR}_1^{ins,RC} + ExpRes_0^{ins}$$

avec :

- $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,RC}$  = variation sur une année centrée (ce qui signifie qu'elle a une espérance mathématique nulle) issue des contrats d'assurance pour la catégorie de risques  $RC$  (risques d'assurance, de marché, de crédit).
- $ExpRes_0^{ins}$  = résultat d'assurance attendu issu des contrats d'assurance.

Pour obtenir cette décomposition, nous commençons par définir les cash flows  $CF_s^{ex}$  pour les affaires d'assurance existantes au moment  $t = 0$  et les cash flows  $CF_s^{new}$  pour les nouvelles affaires dans la période d'un an actuelle :

- $CF_s^{ex} = CF_s^{ins,(0),ALL}$  = cash flows pour les **affaires existantes**
- $CF_s^{new}$  = cash flows pour les **nouvelles affaires** dans la période d'un an actuelle (art. 3 al. 4 OS-FINMA), définies comme étant les engagements et prétentions d'assurance de l'entreprise d'assurance ainsi que la réassurance passive, qui ne figurent pas au bilan au moment  $t = 0$  mais à une date ultérieure  $0 < t \leq 1$ .

- $CF_s^{ex+new} = CF_s^{ex} + CF_s^{new}$ .

Nous formulons à présent l'hypothèse suivante :

- **Hypothèse** : les cash flows  $CF_s^{ins,(v),ALL}$  issus des contrats d'assurance n'ont lieu qu'à la fin d'une période d'une année, c'est-à-dire  $CF_s^{ins,(v),ALL} = 0$  pour  $s \notin \{\dots, -2, -1, 0, 1, 2, \dots\}$ .

Nous montrons que la variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins}$  est alors donnée par :

$$\Delta CPR_1^{ins} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_1((CF_s^{ex+new})_{s>0}) - BE_0((CF_s^{ex})_{s>0})$$

Pour ce faire, il faut montrer que :

$$BE_1\left((CF_s^{ins,(1),ALL})_{s>1}\right) + \Delta A_1^{inv,ins} = BE_1((CF_s^{ex+new})_{s>0})$$

Compte tenu de l'hypothèse ci-dessus, les cash flows  $CF_s^{ex+new}$  pour  $0 < s < 1$  sont nuls. Il reste donc à montrer :

$$CF_s^{ins,(1),ALL} = CF_s^{ex+new} \text{ pour tout } s > 1 \text{ et } \Delta A_1^{inv,ins} = CF_1^{ex+new}$$

Les cash flows  $CF_s^{ex+new}$  et  $CF_s^{ins,(1),ALL}$  pour  $s > 0$  se distinguent exactement par le fait que les  $CF_s^{ex+new}$  comprennent en sus des engagements et prétentions d'assurance potentiels, qui ne figurent pas au bilan SST en  $t = 0$  et sont contractés puis entièrement réglés durant la période  $0 < t \leq 1$ . Ces engagements et prétentions d'assurance supplémentaires potentiels n'apparaissent pas dans le bilan SST en  $t = 1$ , puisque conformément à l'hypothèse formulée (section 2.4.2), les cash flows  $CF_1^{ins,(v),POS,CUR}$  sont également déjà survenus au moment  $t = 1$ . Rappelons que les cash flows de ces engagements et prétentions supplémentaires potentiels pour  $s > 1$  sont par définition nuls, de sorte que nous obtenons, comme souhaité :

$$CF_s^{ins,(1),ALL} = CF_s^{ex+new} \text{ pour tout } s > 1$$

En outre, il en découle que  $\Delta A_1^{inv,ins}$  (section 3.1) comprend les cash flows  $CF_1^{ins,(1),ALL}$  ainsi que les cash flows supplémentaires mentionnés dans  $CF_1^{ex+new}$  et aucun autre cash flow. Ainsi  $\Delta A_1^{inv,ins} = CF_1^{ex+new}$ .

L'expression pour la variation sur une année issue des contrats d'assurance qui en découle

$$\Delta CPR_1^{ins} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_1((CF_s^{ex+new})_{s>0}) - BE_0((CF_s^{ex})_{s>0})$$

peut alors être décomposée en variation sur une année centrée  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins}$  et résultat d'assurance attendu  $ExpRes_0^{ins}$  :

$$\Delta CPR_1^{ins} = \overline{\Delta CPR}_1^{ins} + ExpRes_0^{ins}$$

avec :

- la **variation sur une année centrée issue des contrats d'assurance** :

$$\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{ins} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_1((CF_s^{ex+new})_{s>0}) - BE_0((CF_s^{ex+new})_{s>0})$$

- le **résultat d'assurance attendu** :

$$ExpRes_0^{ins} = BE_0((CF_s^{new})_{s>0})$$

Il reste à montrer que  $\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{ins}$  est effectivement centrée, autrement dit qu'elle a une espérance mathématique égale à zéro. Sur la base de la définition de la fonction « best estimate »  $BE_t(\cdot)$  donnée à la section 2.4.3, nous montrons à cet effet que pour tout  $s > 0$ , toute monnaie SST et toute monnaie CUR :

$$\begin{aligned} E \left[ (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot FX_1^{CUR} \cdot (1 + R_{1,s}^{CUR})^{1-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1] \right] \\ = FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR}] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR}] \end{aligned}$$

Ce qui précède découle de l'hypothèse suivante :

- **Hypothèse** : les variables aléatoires  $(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot FX_1^{CUR} \cdot (1 + R_{1,s}^{CUR})^{1-s}$ ,  $E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1]$  et  $E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1]$  sont non corrélées pour tout  $s > 0$ , toute monnaie SST et toute monnaie CUR ;

avec la simplification de la section 2.4.1 pour  $t = 1$  :

$$E \left[ (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot FX_1^{CUR} \cdot (1 + R_{1,s}^{CUR})^{1-s} \right] = FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s}$$

et la *tower property*  $E[E[\cdot | \mathcal{F}_1]] = E[\cdot]$ .

### 3.5.2 Décomposition de la variation sur une année centrée en risque d'assurance, de marché et de crédit

La variation sur une année centrée  $\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{ins}$  issue des contrats d'assurance s'exprime comme suit conformément à la section 3.5.1 :

$$\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{ins} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_1((CF_s^{ex+new})_{s>0}) - BE_0((CF_s^{ex+new})_{s>0})$$

Ici, conformément à la section 2.4.3, le terme  $(1 + r_{0,t})^{-t} \cdot BE_t((CF_s^{ex+new})_{s>0})$  pour  $t \in \{0,1\}$  est donné par :

$$\begin{aligned} (1 + r_{0,t})^{-t} \cdot BE_t((CF_s^{ex+new})_{s>0}) \\ = \sum_{CUR} \sum_{s>0} (1 + r_{0,t})^{-t} \cdot FX_t^{CUR} \cdot (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_t] \\ \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_t] \end{aligned}$$

La variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins}$  est donc exposée aux catégories de risques suivantes : risques d'assurance (« IR ») dans les cash flows  $CF_s^{ex+new,CUR}$ , risques de marché (« MR ») au moins dans les taux d'intérêt  $R_{1,s}^{CUR}$  et les taux de change  $FX_1^{CUR}$ , ainsi que risques de crédit (« CR ») au moins dans les facteurs  $\Lambda_s^{ex+new,CUR}$ , au moins pour les cash flows entrants.

Nous dérivons à présent une décomposition additive de la variation sur une année centrée  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins}$ , en variations sur une année centrées  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,RC}$  selon ces catégories de risques  $RC \in \{IR, MR, CR\}$  et un reste  $\overline{REM}_1^{ins}$ . Cette décomposition a pour objectif d'aboutir à une linéarisation concernant les trois catégories de risques : dans chaque variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,RC}$ , seule la catégorie de risque  $RC$  est traitée comme stochastique, les deux autres étant considérées comme déterministes. Nous allons d'abord présenter la décomposition obtenue puis les raisonnements suivis.

**Décomposition du modèle standard de la variation sur une année centrée issue des contrats d'assurance non-vie<sup>8</sup>**

$$\overline{\Delta CPR}_1^{ins} = \overline{\Delta CPR}_1^{ins,IR} + \overline{\Delta CPR}_1^{ins,MR} + \overline{\Delta CPR}_1^{ins,CR} + \overline{REM}_1^{ins}$$

avec :

**les risques d'assurance :**

$$\overline{\Delta CPR}_1^{ins,IR} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_{1,0}^{ins,IR} - BE_{0,0}^{ins,IR}$$

où pour  $t \in \{0,1\}$ ,

$$(1 + r_{0,t})^{-t} \cdot BE_{t,0}^{ins,IR} = \sum_{CUR} \sum_{s>0} FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR}] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_t]$$

**les risques de marché :**

$$\overline{\Delta CPR}_1^{ins,MR} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_{1,0}^{ins,MR} - BE_{0,0}^{ins,MR}$$

où pour  $t \in \{0,1\}$ ,

$$(1 + r_{0,t})^{-t} \cdot BE_{t,0}^{ins,MR} = \sum_{CUR} \sum_{s>0} (1 + r_{0,t})^{-t} \cdot FX_t^{CUR} \cdot (1 + R_{t,s}^{CUR})^{t-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR}] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR}]$$

**les risques de crédit:**

$$\overline{\Delta CPR}_1^{ins,CR} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot BE_{1,0}^{ins,CR} - BE_{0,0}^{ins,CR}$$

où pour  $t \in \{0,1\}$ ,

$$(1 + r_{0,t})^{-t} \cdot BE_{t,0}^{ins,CR} = \sum_{CUR} \sum_{s>0} FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_t] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR}]$$

**le reste :**  $\overline{REM}_1^{ins}$  (termes le formant non mentionnés)

Pour obtenir cette décomposition, nous considérons un terme de différence arbitraire dans la formule ci-dessus pour  $\overline{\Delta CPR}_1^{ins}$  pour une combinaison de  $s > 0$  et monnaie  $CUR$ . Nous écrivons ce terme de différence comme suit :

$$(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot FX_1^{CUR} \cdot (1 + R_{1,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1]$$

<sup>8</sup> Dans les formules, la multiplication des espérances mathématiques est un produit scalaire qui établit une distinction entre cash flows entrants et sortants et, en général, par contrepartie.

$$\begin{aligned}
 & - FX_0^{CUR} \cdot (1 + r_{0,s}^{CUR})^{-s} \cdot E[\Lambda_s^{ex+new,CUR}] \cdot E[CF_s^{ex+new,CUR}] \\
 & = A \cdot B \cdot C - E[A] \cdot E[B] \cdot E[C]
 \end{aligned}$$

avec :

- $A = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot FX_1^{CUR} \cdot (1 + R_{1,s}^{CUR})^{-s}$
- $B = E[\Lambda_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1]$
- $C = E[CF_s^{ex+new,CUR} | \mathcal{F}_1]$

Dans l'égalité ci-dessus, les espérances mathématiques sont issues des hypothèses formulées à la section 3.5.1 avec des arguments analogues à ceux de la section 3.5.1.

Nous recourons ensuite à l'identité algébrique suivante, qui vaut pour des nombres quelconques  $A, B, C, a, b, c$ , où nous prenons spécifiquement pour hypothèse  $a = E[A]$ ,  $b = E[B]$  et  $c = E[C]$  :

$$\begin{aligned}
 A \cdot B \cdot C - a \cdot b \cdot c &= (A - a) \cdot b \cdot c + a \cdot (B - b) \cdot c + a \cdot b \cdot (C - c) \\
 &+ (A - a) \cdot (B - b) \cdot c + (A - a) \cdot b \cdot (C - c) + a \cdot (B - b) \cdot (C - c) + (A - a) \\
 &\cdot (B - b) \cdot (C - c)
 \end{aligned}$$

Il en résulte :

- $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,IR}$  en tant que terme  $a \cdot b \cdot (C - c)$ ,
- $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,MR}$  en tant que terme  $(A - a) \cdot b \cdot c$ ,
- $\overline{\Delta CPR}_1^{ins,CR}$  en tant que terme  $a \cdot (B - b) \cdot c$
- le reste  $\overline{REM}_1^{ins}$  en tant que composante non linéaire :

$$\begin{aligned}
 \overline{REM}_1^{ins} &= (A - a) \cdot (B - b) \cdot c + (A - a) \cdot b \cdot (C - c) + a \cdot (B - b) \cdot (C - c) + (A - a) \cdot (B - b) \\
 &\cdot (C - c)
 \end{aligned}$$

### 3.5.3 Remarques concernant le résultat d'assurance attendu

Selon la section 3.5.1, le résultat d'assurance attendu est :

$$ExpRes_0^{ins} = BE_0((CF_s^{new})_{s>0})$$

$CF_s^{new}$  désigne ici les cash flows des nouvelles affaires conformément à l'art. 3 al. 4 OS-FINMA, y compris l'ensemble des primes, coûts (hors coût du capital) et prestations encourus, sur toute la durée de vie des nouvelles affaires. En particulier, le terme ne désigne pas uniquement les frais administratifs de l'année actuelle.

Dans la pratique, le résultat d'assurance attendu  $ExpRes_0^{ins}$  est parfois déterminé séparément de la modélisation du risque utilisée pour établir la variation sur une année centrée  $\Delta\overline{CPR}_1^{ins}$  et est ensuite ajouté à  $\overline{\Delta\overline{CPR}}_1^{ins}$  (autrement dit à l'*expected shortfall* centré). Dans un tel procédé, il faut veiller à la cohérence des deux composantes.

Si des modèles standard de différentes catégories de risques d'assurances  $IC$  (par exemple dommages et maladie) sont utilisés, le résultat attendu d'assurance total  $ExpRes_0^{ins}$  correspond alors à la somme des résultats d'assurance attendus  $ExpRes_0^{ins,IC}$  pour toutes les catégories de risques d'assurance  $IC$  concernées :

$$ExpRes_0^{ins} = \sum_{IC} ExpRes_0^{ins,IC}$$

#### 3.5.4 Autre modélisation

Pour ce qui est de l'assurance non-vie, nous avons calculé à la section 3.5.2 la variation sur une année centrée  $\overline{\Delta\overline{CPR}}_1^{ins,IR}$  issue des contrats d'assurance pour le risque d'assurance. Celle-ci fait l'objet soit d'une modélisation complète dans l'un des modèles standard pour l'assurance dommages, l'assurance-maladie, la réassurance ou les captives, soit d'une modélisation répartie entre plusieurs modèles standard, comme décrit dans les descriptions techniques concernées. L'agrégation des résultats de plusieurs modèles standard pour le risque d'assurance (y c. le risque d'assurance vie) et avec les autres catégories de risques fait partie intégrante du modèle standard pour l'agrégation (section 4).

Dans le modèle standard, le reste  $\overline{REM}_1^{ins}$  est en général omis par rapport aux termes linéaires pour des questions de caractère significatif. Pour résumer,  $\overline{REM}_1^{ins}$  est nettement plus petit que les termes linéaires quand la volatilité de  $A$ ,  $B$  et  $C$  est faible par rapport à leurs espérances mathématiques  $E[A]$ ,  $E[B]$  et  $E[C]$  ou, si la volatilité n'est pas si faible, quand les interdépendances entre  $A$ ,  $B$  et  $C$  sont en outre faibles. Dans d'autres circonstances, en particulier lors d'événements peu fréquents, qui exercent simultanément un effet significatif sur  $A$ ,  $B$  ou  $C$ , ce n'est pas toujours le cas.

## 4 Modèle standard SST pour l'agrégation

### 4.1 Calcul du capital cible dans le modèle standard SST pour l'agrégation

#### 4.1.1 Généralités

Le capital cible est donné par la formule suivante de la section 3, en tenant compte des simplifications qui y sont décrites :

$$CC_0 = -ES_\alpha[\Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \overline{\Delta CPR}_1^{MVM}] - MVM_0^{CY}$$

où

- $\Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth}$  = variation sur une année du capital porteur de risque sans les termes  $MVM_0$ ,  $MVM_1$  et  $Div_1$ ,
- $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  = variation sur une année de la provision pour coûts du capital pour les périodes d'une année à partir de  $t = 1$ ,
- $MVM_0^{CY}$  = provision pour coûts du capital pour la période d'un an à partir de la date de référence.

Dans le modèle standard pour l'agrégation, le capital cible est calculé au moyen de la formule suivante, dont les termes sont expliqués ci-après :

$$CC_0 = -ES_\alpha \left[ \sum_{RC} Z_1^{RC} + Z_1^{scen} \right] + KR_0^{Hyp} - MVM_0^{CY}$$

#### Risque de crédit des hypothèques

Dans le modèle standard pour l'agrégation (avec les simplifications susmentionnées), le risque de crédit des hypothèques est considéré séparément dans le capital cible :

$$-ES_\alpha[\Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \overline{\Delta CPR}_1^{MVM}] = -ES_\alpha[Z_1] + KR_0^{Hyp}$$

où

- $KR_0^{Hyp}$  = risque de crédit des hypothèques selon le modèle standard SST pour le risque de crédit (art. 45 al. 4 OS et description technique du modèle standard pour le risque de crédit).
- $Z_1$  = variation sur une année  $\Delta CPR_1^{ins} + \Delta CPR_1^{inv} + \Delta CPR_1^{oth} + \overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  sans le risque de crédit des hypothèques.

## Agrégation des scénarios

La distribution de  $Z_1$  résulte en général de la somme des  $Z_1^0$  issues des variations sur une année  $Z_1^{RC}$  par catégorie de risques et de l'effet  $Z_1^{scen}$  des scénarios à agréger :

$$Z_1 = Z_1^0 + Z_1^{scen}$$

avec

- $Z_1^0$  = somme des variations sur une année  $Z_1^{RC}$  par catégorie de risques
- $Z_1^{scen}$  = variable aléatoire pour l'effet des scénarios à agréger.

La définition de  $Z_1^{scen}$  et la méthode standard pour l'agrégation des scénarios  $Z_1^{scen}$  à  $Z_1^0$  sont décrites dans la section 5.

## Agrégation des variations sur une année par catégorie de risques

En tenant compte de la section 3.4, la distribution de la variable aléatoire  $Z_1^0$  résulte de l'agrégation des variations sur une année  $Z_1^{RC}$  par catégorie de risques :

$$Z_1^0 = \sum_{RC} Z_1^{RC} = Z_1^{marché} + Z_1^{crédit} + Z_1^{vie} + Z_1^{dommages} + Z_1^{maladie}$$

où

- $Z_1^{RC}$  = variation sur une année pour les catégories de risques  $RC$ ,  $RC$  désignant ici les « risques de marché », les « risques de crédit sans hypothèques », les « risques d'assurance vie », les « risques d'assurance dommages »<sup>9</sup> ou les « risques d'assurance-maladie ».
- les  $Z_1^{RC}$  englobent les variations sur une année pour les catégories de risques  $RC$  tant pour  $\Delta CPR'_1$  que pour  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$ . La modélisation de  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  est décrite à la section 6.

La dépendance entre les variables aléatoires par catégorie de risques  $RC$   $Z_1^{RC}$  est donnée par la copule gaussienne ayant la matrice de corrélations suivante :<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Selon la situation, « dommages » désigne l'assurance dommages, la réassurance ou les captives.

<sup>10</sup> La matrice de corrélations calibre la copule gaussienne, mais ses corrélations ne correspondent en général pas aux corrélations linéaires de Pearson entre les variables aléatoires.

**Tableau : Matrice de corrélations entre les catégories de risques**

Catégorie de risque	Marché	Crédit	Assurance vie	Assurance dommages	Assurance-maladie
Marché	1.00	0.90	0.15	0.15	0.15
Crédit	0.90	1.00	0.15	0.15	0.15
Assurance vie	0.15	0.15	1.00	0.25	0.25
Assurance dommages	0.15	0.15	0.25	1.00	0.25
Assurance-maladie	0.15	0.15	0.25	0.25	1.00

Cette matrice de corrélations spécifie les dépendances pour une entreprise d'assurance « typique ». Les sections 1 et 4.1.3 traitent deux cas spéciaux divergents. Lorsque les risques encourus divergent de façon significative, une adaptation soumise à approbation ou un modèle interne selon l'art. 46 OS doit être utilisé.

#### 4.1.2 Cas spécial « Assurance de crédit monoliner »

La dépendance entre les risques d'assurance dommages et les risques de marché et de crédit tient à la nature des affaires dommages. Cette remarque concerne en particulier les entreprises qui opèrent de manière prépondérante ou exclusive dans l'assurance ou la réassurance de crédit. Ces dernières sont tenues d'utiliser le modèle standard SST pour l'agrégation avec la matrice de corrélation susmentionnée, mais avec la modification suivante :

- Corrélation entre « marché » et « dommages » : 80 %
- Corrélation entre « crédit » et « dommages » : 80 %

#### 4.1.3 Cas spécial modèle interne pour le risque de crédit de la réassurance ou de la rétrocession passives

Nous considérons le cas où les risques de crédit de la réassurance ou de la rétrocession passives et les risques d'assurance (d'une ou plusieurs catégories de risques, par ex. assurance dommages) sont modélisés ensemble par un modèle interne. Dans cette situation les corrélations définies ci-avant entre les risques d'assurance (y compris le risque de crédit de la réassurance ou de la rétrocession passives) et les risques de marché ou entre les risques d'assurance et les risques de crédit restants, sont typiquement trop basses (en raison aussi de la dépendance élevée entre risques de crédit et risques de marché).

S'il en résulte un écart significatif, une adaptation des corrélations du modèle standard SST pour l'agrégation est requise et doit être demandée dans le cadre du modèle interne pour les risques d'assurance comprenant les risques de crédit de la réassurance ou de la rétrocession passives.

## 4.2 Calibrage du modèle standard SST pour l'agrégation

La matrice de corrélations pour la copule gaussienne de la section 1.1 est le résultat du processus de calibrage qui suit.

- (1) Premièrement, on calibre un modèle de dépendances sous la forme d'une copule dite « gaussienne modifiée ». Cela permet de distinguer entre un régime ordinaire et des régimes de stress dans les dépendances. Dans les régimes de stress, les dépendances sont potentiellement accrues.
- (2) Puis on obtient le modèle standard SST pour l'agrégation en calibrant la matrice de corrélations d'une copule gaussienne habituelle de manière à aboutir à un capital cible comparable à celui résultant de la copule gaussienne modifiée visée en (1).

La copule gaussienne modifiée, son calibrage et celui de la copule gaussienne habituelle utilisée dans le SST sont décrits en annexe, à la section 7.2.

## 5 Méthode standard pour l'agrégation de scénarios

### 5.1 Agrégation de scénarios à la variation sur une période d'un an modélisée

Les explications suivantes se rapportent à l'art. 43 OS pour le cas où des scénarios doivent être pris en compte par agrégation dans le capital cible. Ceci revient à la situation suivante de la représentation de la section 4:

- $Z_1$  n'est pas suffisamment couvert par la variation modélisée sur une année  $Z_1^0$  résultant du modèle utilisé, avec une fonction de distribution cumulative  $F_0 \equiv F_{Z_1^0}$ .
- $Z_1$  est suffisamment bien couvert lorsque la variable aléatoire  $Z_1^{scen}$  pour l'effet des scénarios appropriés est agrégée à  $Z_1^0$ .

A la section 5.2, nous décrivons la représentation de  $Z_1^{scen}$  et les hypothèses correspondantes. A la section 5.3, nous abordons brièvement le calcul de l'effet d'un scénario. A la section 5.4, nous déduisons la méthode standard pour l'agrégation des scénarios, c.-à-d. pour déterminer la distribution de la somme :

$$Z_1 = Z_1^0 + Z_1^{scen}$$

### 5.2 Scénarios

Nous supposons que la variable aléatoire  $Z_1^{scen}$  pour l'effet des scénarios appropriés a la forme suivante :

- (A1) La variable aléatoire  $Z_1^{scen}$  est donnée par  $Z_1^{scen} = \sum_{s=1}^S c_s \cdot 1_{A_s}$ .

Ici  $c_s \in \mathbb{R}$ , et  $1_{A_s}$  désigne la fonction indicatrice de l'ensemble  $A_s$ . Nous supposons que :

(A2) les variables aléatoires  $Z_1^0$  et  $1_{A_s}$  pour  $s = 1, \dots, S$  sont indépendantes.

Nous interprétons  $Z_1^{scen}$  comme l'effet des scénarios  $s = 1, \dots, S$ , où

- $A_s$  désigne l'événement où le scénario  $s \in \{1, \dots, S\}$  survient, avec une probabilité de survenance  $P[A_s] = p_s \in [0,1]$  (typiquement faible) ;
- $c_s \in \mathbb{R}$  désigne l'effet du scénario (typiquement négatif).

Nous désignons par  $A_0$  l'événement où aucun scénario ne survient, avec  $P[A_0] = p_0$  et l'effet  $c_0 = 0$ , où nous supposons que  $p_0 > 0$ . Nous supposons que :

(A3)  $\{A_0, A_1, \dots, A_S\}$  définissent une partition (c'est-à-dire une décomposition disjointe) de l'espace de probabilités. En d'autres termes, seul un scénario peut survenir et au maximum une fois par année.

L'effet du scénario  $c_s$  doit être défini dans le contexte de l'art. 43 al. 1 OS de telle sorte que  $c_s$  est un nombre négatif lorsque la survenance du scénario entraîne une détérioration de la situation, c.-à-d. une réduction du capital porteur de risque. L'hypothèse (A2) correspond à l'hypothèse selon laquelle  $Z_1^0$  n'a aucun effet sur la fréquence de survenance de tel ou tel scénario. L'hypothèse (A3) implique notamment que  $p_0 = 1 - \sum_{s=1}^S p_s$ .

### 5.3 Calcul de l'effet du scénario

Selon l'art. 43 al. 5 OS, il faut déterminer les effets des scénarios sur le capital porteur de risque à la fin  $t = 1$  de la période d'un an à partir de la date de référence. D'autres explications concernant les scénarios dans le SST au sens de l'art. 43 OS figurent dans la description technique scénarios.

### 5.4 Agrégation des scénarios

Nous obtenons pour la fonction de distribution cumulative  $F \equiv F_{Z_1}$  de la variation sur une période d'un an  $Z_1 = Z_1^0 + Z_1^{scen}$ , par (A1), (A3) et la formule des probabilités totales :

$$F(z) = P[Z_1^0 + Z_1^{scen} \leq z] = \sum_{s=0}^S P[Z_1^0 + Z_1^{scen} \leq z | A_s] \cdot P[A_s] = \sum_{s=0}^S P[Z_1^0 \leq z - c_s | A_s] \cdot p_s$$

L'hypothèse (A2) donne  $P[Z_0 \leq z - c_s | A_s] = P[Z_0 \leq z - c_s]$ . Par conséquent la fonction de distribution cumulative  $F_0 \equiv F_{Z_1^0}$  de  $Z_1^0$  se calcule par :

$$F(z) = \sum_{s=0}^S F_0(z - c_s) \cdot p_s$$

Pour la mise en œuvre de l'agrégation des scénarios, deux possibilités s'offrent à l'utilisateur :

- (a) *l'une basée sur la distribution* : utilisation de la formule indiquée ci-avant pour déterminer la distribution  $F(z)$  de  $Z_1$ .
- (b) *l'autre basée sur la simulation* : simulation de  $Z_1 = Z_1^0 + Z_1^{scen}$  en utilisant les hypothèses (A1), (A2) et (A3). Dans le SST-Tool, c'est cette variante qui est implémentée.

## 6 Modèle standard SST pour le montant minimum (MVM)

### 6.1 Calcul simplifié du montant minimum

Le montant minimum est une partie de la valeur des engagements d'assurance dans le bilan SST et il est défini à l'art. 30 al. 4 OS. Sont pertinents pour le SST :

- (1) le montant minimum  $MVM_0$  au moment  $t = 0$  et
- (2) le montant minimum  $MVM_1$  au moment  $t = 1$ .

Pour le calcul du montant minimum  $MVM_0$  au moment  $t = 0$  dans le modèle standard, le périmètre du bilan SST au moment  $t = 0$  est décrété pour simplifier identique au périmètre du bilan SST au moment  $t = 1$ , notamment y compris les nouvelles affaires. Le contexte en est le suivant : pour le montant minimum en tant que poste du bilan SST, le périmètre du bilan SST selon l'art. 3 OS-FINMA est pertinent et celui-ci est généralement différent pour  $t = 0$  et  $t = 1$  et donc pour  $MVM_0$  et  $MVM_1$ . Notamment parce que le périmètre du bilan SST au moment  $t = 1$  inclut également les nouvelles affaires entre  $t = 0$  et  $t = 1$ . Dans la simplification ci-dessus,  $MVM_0$  et  $MVM_1$  ont la même périmètre. En particulier, l'effet des nouvelles affaires sur le montant minimum est donc, comme simplification, pris en compte dans le capital porteur de risque et non dans le capital cible. Sans cette simplification, le calcul serait plus compliqué ; pour exprimer les choses simplement, il faudrait notamment que les coûts du capital calculés de façon globale soient décomposés pour chaque période d'un an à partir de la date de référence en une partie pour les affaires existantes et une partie pour les nouvelles affaires (allocation du capital).

La détermination de  $MVM_0$  et  $MVM_1$  est réalisée avec les hypothèses sous-jacentes respectives visées à l'art. 2 OS-FINMA. Étant donné qu'elles se différencient selon la période d'un an actuelle de  $t = 0$  à  $t = 1$  (*Current Year CY*) et les périodes d'une année après  $t = 1$  (*Future Years FY*), nous écrivons le montant minimum  $MVM_0$  comme la somme :

$$MVM_0 = MVM_0^{CY} + MVM_0^{FY}$$

avec

- $MVM_0^{CY}$  = provision pour coûts du capital au moment  $t = 0$  pour les coûts du capital pour la période d'un an à partir de la date de référence, c.-à-d. de  $t = 0$  à  $t = 1$  ;
- $MVM_0^{FY}$  = provision pour coûts du capital au moment  $t = 0$  pour les coûts du capital après la fin  $t = 1$  de la période d'un an à partir de la date de référence.

Selon les commentaires relatifs à l'art. 30 al. 4 OS, le « montant minimum ressort des montants futurs principalement stochastiques du capital cible et des taux de coût du capital applicables ». En admettant la simplification selon les commentaires relatifs à l'art. 30 al. 4 OS, la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  est donnée de manière simplifiée par rapport à ce cas général par :

$$MVM_0^{FY} = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}$$

où

- $\eta_{CoC} = 6\% =$  taux des coûts du capital,
- $CC_k^{(0,k)}$  = capital cible pour la période d'un an du moment  $k$  à  $k + 1$  pour  $k \geq 1$  dans le cadre de l'évolution jusqu'au moment  $k$  attendue au moment  $t = 0$  ( $CC_k^{(0,k)}$  est ainsi déterministe) et dans le cadre des hypothèses sous-jacentes visées à l'art. 2 al. 2 à 3 OS-FINMA,
- $r_{0,k+1}$  = taux d'intérêt sans risque de 0 à  $k + 1$  pour la monnaie SST (section 2.3).

L'utilisation ci-dessus des hypothèses sous-jacentes visées à l'art. 2 al. 2 à 3 OS-FINMA pour  $CC_k^{(0,k)}$  pour  $k \geq 1$  correspond à l'hypothèse suivante : pour  $MVM_0$  et donc pour l'évaluation des engagements d'assurance à la date de référence  $t = 0$ , les mêmes hypothèses sous-jacentes que pour l'évaluation des engagements d'assurance à la date de référence  $t = 1$  (et donc pour  $MVM_1$ ) seront admises à partir du moment  $t = 1$ .

La provision pour coûts du capital  $MVM_0^{CY}$  pour la période d'un an actuelle sera traitée à la section 6.4.

Le montant minimum  $MVM_1$  en  $t = 1$  s'obtient de façon similaire dans le cadre de la simplification selon les commentaires relatifs à l'art. 30 al. 4 OS :

$$MVM_1 = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(1,k)}}{(1 + R_{1,k+1})^k}$$

où

- $CC_k^{(1,k)}$  = capital cible pour la période d'un an du moment  $k$  à  $k + 1$  pour  $k \geq 1$  dans le cadre de l'évolution jusqu'au moment  $k$  attendue au moment  $t = 1$  et dans le cadre des hypothèses sous-jacentes visées à l'art. 2 al. 2 à 3 OS-FINMA,
- $R_{1,k+1}$  = taux d'intérêt sans risque du moment 1 à  $k + 1$  pour la monnaie SST (section 2.3).

En général,  $CC_k^{(1,k)}$  et donc  $MVM_1$  sont stochastiques.

Les sections suivantes décrivent le modèle standard pour le montant minimum :

- Section 6.2 : calcul de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  ;
- Section 6.3 : composante du montant minimum pour le risque de marché impossible à couvrir comme partie de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  ;
- Section 6.4 : calcul de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{CY}$  pour la période d'un an actuelle ;

- Section 6.5 : composante du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir dans le montant minimum. Elle est utilisée pour le calcul de  $MVM_0^{CY}$  (section 6.4) et pour la variation sur une année du montant minimum (section 6.6) ;
- Section 6.6 : variation sur une année du montant minimum pour le calcul du capital cible.

## 6.2 Provision pour coûts du capital pour les périodes d'une année futures

Dans le modèle standard, on suppose que la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  de la section 6.1 est donnée par la somme :

$$MVM_0^{FY} = MVM_0^{FY,vie} + MVM_0^{FY,dommages} + MVM_0^{FY,maladie} + MVM_0^{FY,nhMarket}$$

c.-à-d. la somme de

- $MVM_0^{FY,secteur}$  = « montant minimum des secteurs » pour secteur  $\in \{\text{vie, dommages, maladie}\}$ , où dommages désigne dommages, réassurance ou captive selon la situation ;
- $MVM_0^{FY,nhMarket}$  = composante du montant minimum pour les risques de marché impossibles à couvrir.

Le calcul de  $MVM_0^{FY,nhMarket}$  est décrit dans la section 6.3. Le contexte est donné par l'hypothèse sous-jacente sur la base de l'art. 2 al. 2 let. b ch. 2 OS-FINMA (voir aussi les commentaires correspondants), selon laquelle les actifs au moment  $t = 1$  sont choisis dans le cadre des prescriptions de l'art. 2 al. 3 OS-FINMA de manière à ce que ne subsiste plus que le risque de marché impossible à couvrir.

Les montants minimums par secteur  $MVM_0^{FY,secteur}$ , désignés pour simplifier par  $MVM_{secteur}$  (ou  $MVM_{reins}$ ), pour les secteurs secteur  $\in \{\text{vie, dommages, maladie}\}$ , couvrent les risques suivants :

- risque d'assurance du secteur,
- risque de crédit des postes actuariels (en premier lieu la réassurance passive),
- scénarios du secteur.

Le risque de crédit des placements est supposé valoir zéro. Les calculs des montants minimums des secteurs, y compris les simplifications éventuelles, sont expliqués dans les descriptions techniques des modèles standard des secteurs, concernant le secteur « assurance dommages » selon le cas dans celle du modèle standard dommages, réassurance ou captive.

## 6.3 Composante du montant minimum pour les risques de marché impossibles à couvrir

Aux fins de simplification, on suppose que la composante  $MVM_0^{FY,nhMarket}$  du montant minimum pour les risques de marché impossibles à couvrir (*non hedgeables*) est calculée avec la formule suivante :

risques de marché (*standalone*)  $CC_0^{Market}$  du capital cible pour la période d'un an de  $t = 0$  à  $t = 1$  multipliés par un facteur  $factor_{nhMarket}$  :

$$MVM_0^{FY,nhMarket} = factor_{nhMarket} \cdot CC_0^{Market}$$

où  $factor_{nhMarket}$  est déterminé comme suit :

$$factor_{nhMarket} = \begin{cases} 6\% \cdot \frac{\sum_{\text{secteur}} \chi_{\text{secteur}} \cdot \overline{BE}_{\text{secteur}}}{\sum_{\text{secteur}} \overline{BE}_{\text{secteur}}}, & \text{falls } \sum_{\text{Sparte}} \overline{BE}_{\text{secteur}} > 0 \\ 0, & \text{sonst} \end{cases}$$

où

$$\overline{BE}_{\text{secteur}} = \begin{cases} BE_{\text{secteur}} & \text{falls } BE_{\text{secteur}} \geq 0 \\ \max(BE_{\text{secteur},>15}; 0) & \text{falls } BE_{\text{secteur}} < 0 \end{cases}$$

avec

- secteur  $\in$  {vie, dommages, maladie, réassurance, captive},
- $BE_{\text{secteur}}$  = « *best estimate* » des engagements d'assurance du secteur actualisé avec la courbe de taux sans risque au moment  $t = 0$  ;
- $BE_{\text{secteur},>15}$  = « *best estimate* » des engagements d'assurance du secteur pour les cash flows de toutes les années après 15 ans actualisé avec la courbe de taux sans risque au moment  $t = 0$  ;

et

- $\chi_{\text{secteur}} = 1$  pour le secteur  $\in$  {vie, maladie}
- $\chi_{\text{secteur}} = 0$  pour le secteur = captives<sup>11</sup>
- $\chi_{\text{secteur}} = \begin{cases} 1, & \text{falls } \frac{BE_{\text{secteur},>15}^{(N)}}{BE_{\text{secteur}}^{(N)}} \geq 0.1 \text{ und } BE_{\text{secteur}}^{(N)} > 0 \\ 1, & \text{falls } BE_{\text{secteur}}^{(N)} \leq 0 \text{ und } BE_{\text{secteur},>15}^{(N)} > 0 \\ 0, & \text{sonst} \end{cases}$  pour le secteur  $\in$  {dommages, réassurance}

avec

- $BE_{\text{secteur}}^{(N)}$  = « *best estimate* » non actualisé des engagements d'assurance du secteur,
- $BE_{\text{secteur},>15}^{(N)}$  = « *best estimate* » non actualisé des engagements d'assurance du secteur pour les cash flows de toutes les années après 15 ans.

<sup>11</sup> Si une autre valeur est entrée dans le SST-Template, elle conduira aussi dans le cas d'une captive à calculer, au moyen du SST-Tool, une valeur non nulle de la composante  $MVM_0^{FY,nhMarket}$  du risque de marché impossible à couvrir.

La convention de signes utilisée pour les « *best estimate* » est : une valeur positive indique un engagement. Pour les « *best estimate* » des engagements d'assurance du secteur et pour le calcul de  $BE_{\text{secteur}}$ ,  $BE_{\text{secteur},>15}$ ,  $BE_{\text{secteur}}^{(N)}$  et  $BE_{\text{secteur},>15}^{(N)}$ , nous renvoyons aux descriptions techniques des modèles standard correspondants des secteurs.

Les cash flows des secteurs vie et maladie induisent en principe des risques de marché impossibles à couvrir au vu du caractère de longue durée de ces cash flows. Néanmoins ceci est négligé si tant le « *best estimate* » au bilan que le « *best estimate* » défini comme valeur actualisée des cash flows après 15 ans sont négatifs. Le secteur captive admet à titre d'hypothèse simplificatrice  $\chi_{\text{captive}} = 0$  au vu du caractère en général court de ses cash flows ; le risque de marché impossible à couvrir est donc de zéro pour les captives dans le modèle standard.

La formule de calcul de  $\chi_{\text{secteur}}$  applicable aux secteurs dommages et réassurance part du principe de valeurs de marché fiables pour les obligations d'État jusqu'à une maturité de 15 ans, si bien que seuls les cash flows longs des secteurs dommages et réassurance contribuent de façon substantielle aux risques de marché impossibles à couvrir.

Les 6 % de la formule concernant  $\text{factor}_{\text{nhMarket}}$  ne correspondent pas au taux des coûts du capital  $\eta_{\text{CoC}}$ , mais résultaient d'une comparaison de l'industrie entre le risque de marché et la composante MVM pour les risques de marché impossibles à couvrir.

Le risque de marché sans prise en compte de la variation sur une année du montant minimum (adaptation définie au sein du modèle standard à la section 6.6) est utilisé pour la composante du montant minimum pour le risque de marché impossible à couvrir de façon cohérente à la calibration de  $\text{factor}_{\text{nhMarket}}$ .

Dans le cas de participations dans des entreprises d'assurance, par ex. d'une société mère dans les filiales, modélisées avec le modèle standard pour les participations, le risque de marché de la société mère est utilisé, où le risque des filiales est présenté pour chaque catégorie de risques sous le risque de la société mère pour la même catégorie de risques, par exemple le risque d'assurance vie des filiales sous le risque d'assurance vie de la société mère (voir la description technique modèle standard pour les participations, section 3).

## 6.4 Provision pour coûts du capital pour la période d'un an actuelle

Le calcul de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{CY}$  dans le montant minimum pour la période d'un an actuelle de la section 6.1 se distingue du calcul de la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  pour les coûts du capital après la fin  $t = 1$  de la période d'un an à partir de la date de référence, en ce que les hypothèses sous-jacentes de l'art. 2 al. 1 OS-FINMA s'appliquent pour  $MVM_0^{CY}$ , alors que ce sont les hypothèses de l'art. 2 al. 2 à 3 OS-FINMA qui s'appliquent pour  $MVM_0^{FY}$ . De nouvelles affaires sont généralement conclues pendant la période d'un an pour  $MVM_0^{CY}$  et le capital porteur de risque n'est pas nécessairement égal au capital cible au début de la période d'un an.

La base pour le calcul de  $MVM_0^{CY}$  dans le modèle standard est : dans le cadre d'hypothèses appropriées concernant l'asset Liability Management (ALM) de l'entreprise d'assurance,  $MVM_0^{CY}$  peut faire l'objet d'une approximation au moyen des coûts du capital actualisés :

$$MVM_0^{CY} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot \eta_{CoC} \cdot CC_0^{(0,0)}$$

pour un capital cible  $CC_0^{(0,0)}$ , calculé sur la base des hypothèses sous-jacentes suivantes :

- Le risque de marché est limité au risque de marché impossible à couvrir, sans tenir compte du capital éventuellement supérieur au capital cible. (Cela correspond à l'hypothèse qui est également formulée pour le  $CC_k^{(0,k)}$  pour  $k \geq 1$ .)
- Il existe (comme pour le capital cible  $CC_0$ ) en général des nouvelles affaires après  $t = 0$  et jusqu'à  $t = 1$ .

Nous remarquons accessoirement qu'il en résulte l'expression suivante pour le montant minimum  $MVM_0$  dans le bilan SST à la date de référence  $t = 0$  conjointement avec la formule pour  $MVM_0^{FY}$  de la section 6.1 :

$$MVM_0 = \sum_{k \geq 0} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}$$

Le calcul du capital cible  $CC_0^{(0,0)}$  est effectué (par analogie avec  $MVM_0^{FY}$  selon la section 6.2) en tant que somme des composantes du capital cible par catégorie de risques ou par secteur, un secteur pouvant inclure plusieurs catégories de risques :

$$CC_0^{(0,0)} = \sum_{RC} CC_0^{(0,0)RC} = CC_0^{(0,0)vie} + CC_0^{(0,0)dommages} + CC_0^{(0,0)maladie} + CC_0^{(0,0)nhMarket}$$

avec

- $CC_0^{(0,0)secteur}$  = composante du capital cible pour le secteur = vie, dommages, maladie, sachant que dommages inclut également réassurance et captive.
- $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  = composante du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir.

$MVM_0^{CY}$  est donc calculé comme :

$$MVM_0^{CY} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot \eta_{CoC} \cdot \left( CC_0^{(0,0)vie} + CC_0^{(0,0)dommages} + CC_0^{(0,0)maladie} + CC_0^{(0,0)nhMarket} \right)$$

Le calcul des termes est effectué comme suit sur la base des hypothèses sous-jacentes ci-dessus :

- $CC_0^{(0,0)secteur}$  pour le secteur = vie, dommages, maladie inclut les risques mentionnés dans la section 6.2 pour  $MVM_0^{FY,secteur}$  mais, pour la période d'un an de  $t = 0$  à  $t = 1$  comme pour le calcul du capital cible  $CC_0$ , y compris le résultat d'assurance attendu issu des nouvelles affaires. Les risques mentionnés dans la section 6.2 sont agrégées de manière comonotone dans un secteur, par analogie avec  $MVM_0^{FY,secteur}$ .

- $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  est estimé avec la méthode décrite dans la section 6.5. Cela ne s'applique pas aux captives, car pour celles-ci le risque de marché impossible à couvrir dans le montant minimum vaut zéro par défaut (section 6.3).<sup>12</sup>

## 6.5 Composante du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir

Pour la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{CY}$  pour la période d'un an actuelle dans le montant minimum selon la section 6.4, nous avons besoin de la composante  $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir. Pour la méthode de la section 6.6, nous avons en outre besoin des composantes  $CC_k^{(0,k)nhMarket}$  correspondantes pour  $k \geq 1$ . Toutes deux ne sont pas déjà disponibles suite au calcul de la composante  $MVM_0^{FY,nhMarket}$  du montant minimum pour le risque de marché impossible à couvrir (section 6.3), mais uniquement  $MVM_0^{FY,nhMarket}$  dans son ensemble. Par analogie avec la section 6.1, nous recherchons par conséquent  $CC_k^{(0,k)nhMarket}$  pour que :

$$MVM_0^{FY,nhMarket} = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)nhMarket}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}$$

Pour une estimation simplifiée de  $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  et  $CC_k^{(0,k)nhMarket}$  pour  $k \geq 1$ , nous utilisons une approche avec des « facteurs *run off* »  $\delta_k^{nhMarket}$ , ce qui signifie que nous posons pour  $k \geq 1$  :

$$CC_k^{(0,k)nhMarket} = CC_0^{(0,0)nhMarket} \cdot \delta_k^{nhMarket}$$

Utilisant cela dans l'expression ci-dessus pour  $MVM_0^{FY,nhMarket}$ , nous obtenons :

$$MVM_0^{FY,nhMarket} = CC_0^{(0,0)nhMarket} \cdot \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot \delta_k^{nhMarket}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}$$

En isolant  $CC_0^{(0,0)nhMarket}$ , nous obtenons une formule pour  $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  :

$$CC_0^{(0,0)nhMarket} = MVM_0^{FY,nhMarket} \cdot \left( \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot \delta_k^{nhMarket}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}} \right)^{-1}$$

et bien sûr comme ci-dessus pour  $k \geq 1$  :

$$CC_k^{(0,k)nhMarket} = CC_0^{(0,0)nhMarket} \cdot \delta_k^{nhMarket}$$

À présent, nous avons encore besoin d'une estimation des facteurs *run off*  $\delta_k^{nhMarket}$ . Pour simplifier, nous choisissons à cet effet des valeurs déjà disponibles  $a_k^{nhMarket,secteur} \geq 0$  pour  $k = 0,1,2 \dots$  par secteur concernant le risque d'assurance, qui sont spécifiées ci-dessous et nous définissons pour  $k \geq 1$  :

<sup>12</sup> Si au SST-Template la branche "Captive" est entrée, le SST-Tool produit une valeur nulle de  $CC_0^{(0,0)nhMarket}$  contrairement à la section 6.3.

$$\delta_k^{\text{nhMarket}} = \frac{\sum_{\text{secteur}} a_k^{\text{nhMarket,secteur}}}{\sum_{\text{secteur}} a_0^{\text{nhMarket,secteur}}}$$

Par secteur, nous choisissons les valeurs suivantes  $a_k^{\text{nhMarket,secteur}}$  pour  $k = 0, 1, 2, \dots$ , qui sont utilisées dans le calcul du « montant minimum du secteur » (selon la description technique du modèle standard du secteur) :

- vie : projection du risque d'assurance vie pour les années futures
- dommages : risque de provisionnement des provisions en liquidation restantes au début de l'année future respective (« sinistres PY »)<sup>13</sup>
- maladie : projection du risque d'assurance des engagements viagers (EVI) (« risque d'assurance MI (avant le scénario AS) »)
- réassurance : risque de provisionnement des provisions en liquidation restantes au début de l'année future respective (« Risk class PY risk »)<sup>14</sup>
- captive : la méthode n'est pas appliquée.

## 6.6 Variation sur une année du montant minimum pour le calcul du capital cible

Selon la section 3, la variation sur une année  $\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{MVM}$  du montant minimum est définie comme la variation sur une année de la provision pour coûts du capital pour les coûts du capital après  $t = 1$  :

$$\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{MVM} = -(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1 + MVM_0^{FY}$$

Dans le modèle standard, nous admettons l'hypothèse :

$$\overline{\Delta C\overline{P}R}_1^{MVM} = 0.$$

**Alternativement, la procédure suivante peut être utilisée comme adaptation définie au sein du modèle standard, autrement dit sans approbation préalable de la FINMA. Ceci ne s'applique pas aux utilisateurs du modèle standard captive<sup>15</sup>.**

Selon la section 6.1, la provision pour coûts du capital  $MVM_0^{FY}$  dans le montant minimum au moment  $t = 0$  pour les périodes d'un an à partir de  $t = 1$  et le montant minimum  $MVM_1$  au moment  $t = 1$  sont donnés par

$$MVM_0^{FY} = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}; \quad MVM_1 = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(1,k)}}{(1 + R_{1,k+1})^k}$$

<sup>13</sup> Actuellement le SST-Tool considère en lieu et place le risque "total" dommages à titre de simplification.

<sup>14</sup> Actuellement le SST-Tool considère en lieu et place le risque "total" réassurance à titre de simplification.

<sup>15</sup> A cette fin le SST-Tool considère la branche "Captive" à titre de simplification.

La variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  résulte donc du capital cible  $CC_k^{(0,k)}$  par rapport à  $CC_k^{(1,k)}$  ainsi que de l'actualisation avec les intérêts  $r_{0,k+1}$  par rapport à  $R_{1,k+1}$ . Nous supposons ci-après en guise de simplification :

- *Hypothèse 1* :  $CC_k^{(1,k)} = CC_k^{(0,k)}$

Cette hypothèse simplifie grandement la modélisation de la variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$ .  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  n'est alors notamment exposé qu'au risque de marché (taux d'intérêt et taux de change). Il s'avère que  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  peut alors être représenté directement dans le modèle standard pour le risque de marché, en traitant les coûts du capital  $\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}$  pour  $k \geq 1$  comme des cash flows supplémentaires sortants intervenant au moment  $k + 1$  en monnaie du SST.

Nous supposons pour cela en guise de simplification supplémentaire :

- *Hypothèse 2* :  $MVM_0^{FY} = (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot E[MVM_1]$

La variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  est ainsi centrée, ce qui signifie qu'elle a une espérance mathématique 0 (voir à cet égard l'application des hypothèses tirées de l'art. 2 al. 2 et 3 OS-FINMA au  $CC_k^{(0,k)}$  pour  $k \geq 1$ , section 6.1). Nous avons en outre pour l'espérance mathématique  $E[(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1]$  :

$$E[(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1] = MVM_0^{FY} = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}}$$

Avec l'hypothèse 1 et la procédure du modèle standard pour le risque de marché, il s'ensuit que nous pouvons écrire  $(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1$  pour la variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  comme :

$$(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot MVM_1 = \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}} \cdot Z_{k+1}$$

avec

- $Z_{k+1}$  = variable aléatoire avec espérance mathématique  $E[Z_{k+1}] = 1$ , qui fait l'objet d'une distribution log-normale dans le modèle standard pour le risque de marché et qui est utilisée pour la modélisation des placements à revenu fixe et des engagements d'assurance dans la monnaie SST pour les cash flows survenant au moment  $k + 1$ .

La variation sur une année  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  est ainsi :

$$\overline{\Delta CPR}_1^{MVM} = - \sum_{k \geq 1} \frac{\eta_{CoC} \cdot CC_k^{(0,k)}}{(1 + r_{0,k+1})^{k+1}} \cdot (Z_{k+1} - 1)$$

La représentation décrite plus haut dans le modèle standard pour les risques de marché est alors issue de la structure de ce modèle standard et figure dans la description technique correspondante.

Le capital cible  $CC_k^{(0,k)}$  pour  $k \geq 1$  dans la formule ci-dessus pour  $\overline{\Delta CPR}_1^{MVM}$  est calculé par analogie avec  $MVM_0^{FY}$  selon la section 6.2 et  $CC_0^{(0,0)}$  selon la section 6.4 comme la somme :

$$CC_k^{(0,k)} = CC_k^{(0,k)vie} + CC_k^{(0,k)dommages} + CC_k^{(0,k)maladie} + CC_k^{(0,k)nhMarket}$$

avec (pour  $k \geq 1$ ) :

- $CC_k^{(0,k)secteur}$  = composante centrée du capital cible pour le secteur = vie, dommages, maladie, sachant que dommages inclut également réassurance.
- $CC_k^{(0,k)nhMarket}$  = composante du capital cible pour le risque de marché impossible à couvrir.

$CC_k^{(0,k)Sparte}$  est ici calculé pour  $k \geq 1$  avec la méthode utilisée pour calculer la composante correspondante  $MVM_0^{FY,secteur}$  du montant minimum (section 6.2, avec l'étendue des risques qui y est énoncée pour  $MVM_0^{FY,secteur}$ ) et décrite dans la description technique correspondante, pour le secteur dommages dans celle du modèle standard dommages ou réassurance selon la situation.

La procédure de la section 6.5 est utilisée pour la composante  $CC_k^{(0,k)nhMarket}$ .

Dans le cas de participations dans des entreprises d'assurance, par exemple d'une société mère dans des filiales, qui sont modélisées avec le modèle standard pour les participations, la variation sur une année dans le montant minimum des filiales n'est pas prise en compte dans le calcul du capital cibles de la société mère afin de simplifier l'implémentation (la variation sur une année dans le montant minimum de la société mère est en revanche prise en compte). Si la variation sur une année du montant minimum des filiales doit néanmoins être prise en compte, la feuille de calcul « MVM-Berechnungen-Template » du test pilote 2024 peut être utilisée pour son calcul ou la méthode correspondante décrite ici peut être utilisée et les cash flows des coûts de capital des filiales peuvent être saisis dans les *SST-Templates* des filiales.

## 7 Annexe

### 7.1 Expected shortfall et capital cible

#### 7.1.1 Définitions et caractéristiques

Selon l'art. 35 al. 2 OS, le capital cible  $CC_0$  s'exprime comme suit (section 2.1.3) :

$$CC_0 = -ES_\alpha \left[ (1 + r_{0,1})^{-1} \cdot CPR_1 - CPR_0 \right]$$

L'*expected shortfall*  $ES_\alpha$  selon l'art. 36 OS est défini à l'annexe 3 de l'OS. La probabilité de survie  $\alpha \in (0,1)$  est généralement faible et, selon l'art. 22 OS, égale à 1 %, avec le niveau de protection selon l'art. 9b al. 1 let. a LSA donné par  $99 \% = 1 - \alpha$ .  $ES_\alpha$  correspond ici à l'*expected shortfall* « inférieur » :

$$ES_\alpha[X] = \frac{1}{\alpha} \int_0^\alpha q_u(X) du$$

où le  $u$ -quantile  $q_u(X)$  pour  $u \in (0,1)$  avec la mesure de probabilité « *real-world* »  $P$  est donné par :

$$q_u(X) = \inf\{x \in \mathbb{R} | P[X \leq x] \geq u\}$$

Dans cette représentation de l'*expected shortfall*, les pertes dans la variable aléatoire  $X$  ont un signe négatif (autrement dit une valeur négative), ce qui correspond généralement aux valeurs de la variation sur une année  $(1 + r_{0,1})^{-1} \cdot CPR_1 - CPR_0$  pertinentes pour le capital cible. En outre, l'*expected shortfall* inférieur est calculé en utilisant les plus petits quantiles (queue gauche de la distribution). Il en découle que le risque (en tant que possibilité de pertes) est en général exprimé par des nombres négatifs. Le capital cible est égal au négatif de l'*expected shortfall*, le risque est donc exprimé sous la forme d'un besoin positif de capital. Ce signe est habituel pour la mesure du risque<sup>16</sup>.

Pour une variable aléatoire  $X$  avec une distribution continue, l'*expected shortfall* peut aussi se calculer comme espérance mathématique de  $X$  conditionnelle à la survenance des « événements de shortfall » pour  $X$  :

$$ES_\alpha[X] = E[X | X \leq q_\alpha(X)]$$

Certains modèles standard, en particulier pour le risque d'assurance, utilisent l'*expected shortfall* « supérieur »  $ES^\beta[\cdot]$ , qui est défini comme suit pour  $\beta \in (0,1)$  :

$$ES^\beta[Y] = \frac{1}{1 - \beta} \int_\beta^1 q_u(Y) du$$

<sup>16</sup> Dans la littérature, l'*expected shortfall*  $ES_\alpha$  est aussi défini au moyen du signe inverse de celui utilisé ici, qui correspond à la mesure de risque, par ex. C. Acerbi, D. Tasche, 2002. On the coherence of expected shortfall. Journal of Banking & Finance 26, 1487-1503.

Dans cette représentation, les pertes concernant la variable aléatoire  $Y$  sont souvent exprimées avec un signe positif. L'*expected shortfall* « supérieur » est calculé en utilisant les plus grands quantiles (queue droite de la distribution). L'*expected shortfall* inférieur et supérieur sont liés par la relation suivante :

$$ES_{\alpha}[X] = -ES^{1-\alpha}[-X]$$

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des deux conventions employées pour l'*expected shortfall*,  $X$  et  $Y$  correspondant à des variables aléatoires.

	Convention standard SST	Convention alternative (queue droite)
$u$ -quantile pour $u \in (0,1)$	$q_u(X)$ $= \inf\{x \in \mathbb{R}   P[X \leq x] \geq u\}$	Même définition
Expected shortfall	$ES_{\alpha}[X] = \frac{1}{\alpha} \int_0^{\alpha} q_u(X) du$	$ES^{1-\alpha}[X] = \frac{1}{\alpha} \int_{1-\alpha}^1 q_u(X) du$
Invariance par translation ( $a \in \mathbb{R}$ )	$ES_{\alpha}[X + a] = ES_{\alpha}[X] + a$	$ES^{1-\alpha}[X + a] = ES^{1-\alpha}[X] + a$
Monotonie (pour $X \leq Y$ )	$ES_{\alpha}[X] \leq ES_{\alpha}[Y]$	$ES^{1-\alpha}[X] \leq ES^{1-\alpha}[Y]$
Sous-additivité	$ES_{\alpha}[X] + ES_{\alpha}[Y] \leq ES_{\alpha}[X + Y]$	$ES^{1-\alpha}[X + Y] \leq ES^{1-\alpha}[X] + ES^{1-\alpha}[Y]$
Homogénéité positive ( $a > 0$ )	$ES_{\alpha}[a \cdot X] = a \cdot ES_{\alpha}[X]$	$ES^{1-\alpha}[a \cdot X] = a \cdot ES^{1-\alpha}[X]$
Expression pour les variables aléatoires continues	$ES_{\alpha}[X] = E[X   X \leq q_{\alpha}(X)]$	$ES^{1-\alpha}[X] = E[X   X \geq q_{1-\alpha}(X)]$

### 7.1.2 Mesure de risque et diversification

En utilisant la même convention de signes que pour le capital cible, nous exprimons ainsi la mesure de risque :

$$\rho(X) = -ES_{\alpha}[X]$$

Prises ensemble, l'invariance par translation et l'homogénéité positive deviennent (pour  $a > 0$ ) :

$$\rho(a \cdot X + b) = a \cdot \rho(X) - b$$

Et la sous-additivité :

$$\rho(X + Y) \leq \rho(X) + \rho(Y)$$

De manière générale, le principe de sous-additivité implique que le risque d'une somme de variables aléatoires ne peut être supérieur à la somme des risques pris séparément (*standalone risk*). Ce principe correspond à l'effet de diversification, par exemple obtenu entre les risques d'assurance, de marché et de crédit. Cet effet est représenté par une valeur négative comme réduction du risque relativement à une situation de dépendance comonotone entre variables aléatoires:

$$\text{Effet de diversification} = \rho\left(\sum_k X_k\right) - \sum_k \rho(X_k)$$

Une question apparentée est celle de l'effet d'un « risque »  $X_l$  sur le risque total  $X \equiv \sum_k X_k$ . Un exemple est « l'effet des scénarios sur le capital cible ». Cet effet s'obtient en calculant l'impact sur le risque total de l'inclusion / exclusion de  $X_l$  :

$$\text{Effet} = \rho\left(\sum_k X_k\right) - \rho\left(\sum_{k \neq l} X_k\right)$$

Enfin, concernant l'*expected shortfall*, on peut vouloir définir la contribution du risque  $X_l$  au risque total (*risk contribution*). À des fins de simplification, nous nous limitons aux variables aléatoires à distribution continue. Le *contribution shortfall* de  $X_l$  eu égard à  $X = \sum_k X_k$  se calcule alors au moyen de l'espérance mathématique de  $X_l$  conditionnelle à la survenance des événements de *shortfall* pour  $X$  :

$$\text{Contribution shortfall} = CS_\alpha(X_l|X) = E[X_l|X \leq q_\alpha(X)]$$

L'*expected shortfall* total résulte alors de la somme des *contribution shortfalls* :

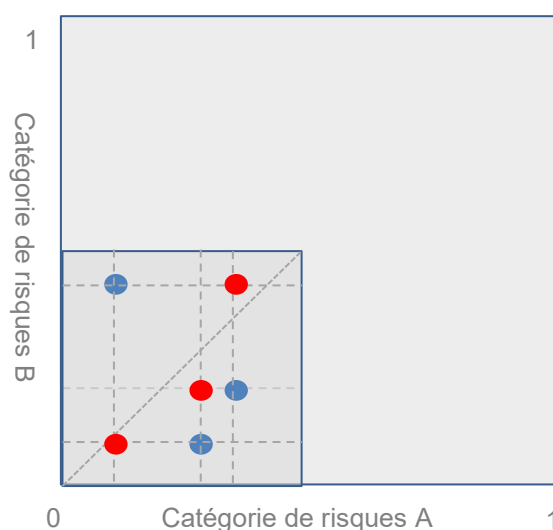
$$ES_\alpha[X] = \sum_k CS_\alpha(X_k|X)$$

## 7.2 Copule gaussienne modifiée

### 7.2.1 Copule gaussienne modifiée

#### **Idée de réarrangement (*reordering*)**

L'idée de réarrangement peut être représentée par l'illustration suivante. Nous considérons les dépendances entre deux catégories de risques dans la « queue inférieure » (percentiles bas), ce qui correspond dans notre cas aux « mauvais résultats », c'est-à-dire à un  $RTK_1$  bas causé par ces deux catégories de risques. Les trois points bleus (clairs) sont donnés par une certaine copule. Le « réarrangement » de ces trois points vise à renforcer la dépendance dans la « queue inférieure ».



Les trois points rouges (focés) sont les points réarrangés sous un réarrangement « comonotone ». Le point rouge le plus proche de zéro résulte de la plus petite valeur de la catégorie de risques A pour les trois points bleus et de la plus petite valeur de la catégorie de risques B pour les trois points bleus, le point rouge suivant, des deuxième valeurs les plus petites, et le troisième, des valeurs les plus élevées. On voit que les trois points rouges sont plus proches de la diagonale, ce qui signifie que la dépendance s'est accrue avec le réarrangement. Il convient également de noter que les projections sur les catégories de risques A et B n'ont pas été modifiées.

### Régime ordinaire et régime extrême

Pour modéliser les dépendances entre les catégories de risques à l'aide de la copule gaussienne modifiée, il convient de prendre en compte la propriété suivante :<sup>17</sup>

- Propriété (« *synthetic fact* ») : en comparaison des « situations ordinaires », les dépendances entre les catégories de risques sont accrues dans les « situations extrêmes ». C'est-à-dire que les variables aléatoires des catégories de risques prennent simultanément des valeurs basses (c'est-à-dire des  $RTK_1$  bas) avec probabilité élevée.

Pour modéliser cette propriété, nous supposons qu'il y a différents régimes  $s = 0, 1, \dots, S$  avec probabilité de survenance  $p_s$ . Les régimes se distinguent par dépendances entre les catégories de risques. Pour chaque année SST, un unique régime survient (ce qui signifie que  $\sum_{s=0}^S p_s = 1$ ).  $s = 0$  désigne le « régime ordinaire » dans lequel les dépendances sont données par une copule  $C_0$  définie (par ex. une copule gaussienne), mais qui n'est pas appropriée pour les « régimes extrêmes »  $s = 1, \dots, S$ .

<sup>17</sup> En ce qui concerne le modèle de la copule gaussienne habituelle de la section 4.2, cette propriété n'est remplie que dans le résultat.

## Réarrangement conditionnel

La copule gaussienne modifiée est un cas spécial de « réarrangement conditionnel ». Nous expliquons d'abord le réarrangement conditionnel avant de passer à la copule gaussienne modifiée.

Soit  $I \in \{0, 1, \dots, S\}$  la variable aléatoire indicatrice pour le régime réalisé, avec  $P[I = s] = p_s$ .  $A_s = \{I = s\}$  pour  $s = 0, 1, \dots, S$  définit une décomposition disjointe de l'espace de probabilités en fonction des régimes réalisés, avec  $P[A_s] = p_s$ . Pour le réarrangement conditionnel, il convient de définir une copule comme mélange (*mixture*) des régimes  $s$ . C'est-à-dire étant donné les fonctions de distribution  $F_s(a_1, \dots, a_d)$  des variables aléatoires définies sur  $A_s$ , une copule  $\tilde{C}$  calculée comme suit :

$$\tilde{C}(a_1, \dots, a_d) = \sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot F_s(a_1, \dots, a_d) \quad \text{für } (a_1, \dots, a_d) \in [0, 1]^d$$

Ceci définit une copule lorsque  $\tilde{C}$  est une fonction de distribution avec des marginales uniformément distribuées sur  $[0, 1]$ . Comme mélange,  $\tilde{C}$  est une fonction de distribution car les  $F_s$  sont des fonctions de distribution. Pour précisément, nous choisissons des fonctions de distribution  $F_s$  de forme suivante :

$$F_s(a_1, \dots, a_d) = C_s(F_{s,1}(a_1), \dots, F_{s,d}(a_d))$$

pour les copules  $C_s$  et les distributions marginales  $F_{s,i}$ .  $C_0$  représente la copule pour le régime ordinaire susmentionnée et nous désignons par  $X_0 = (X_{0,1}, \dots, X_{0,d})$  un vecteur aléatoire sur la totalité de l'hypercube  $[0, 1]^d$  avec une fonction de distribution donnée par la copule  $C_0$ .

L'idée de « réarrangement conditionnel » consiste désormais en ceci : les distributions marginales  $F_{s,i}$  de la copule  $C_0$  restreintes à  $A_s$  sont utilisées pour toutes les fonctions de distribution  $F_s$ , à savoir

$$F_{s,i}(a_i) = P[X_{0,i} \leq a_i | A_s]$$

mais pour  $s = 1, \dots, S$ , la structure de dépendances est définie par des copules  $C_s$ , à la place de  $C_0$ . Ici, il convient d'être attentif au fait que  $X_0$  restreint à  $A_0$  a la distribution supposée  $F_0$ , car

$$F_0(a_1, \dots, a_d) = C_0(P[X_{0,1} \leq a_1 | A_0], \dots, P[X_{0,d} \leq a_d | A_0]) = P[X_{0,1} \leq a_1, \dots, X_{0,d} \leq a_d | A_0]$$

Pour que  $\tilde{C}$  soit effectivement une copule, il reste à démontrer que les marginales sont uniformément distribuées sur  $[0, 1]$ . Comme les  $X_{0,i}$  sont uniformément distribuées sur  $[0, 1]$ , il en résulte par la formule des probabilités totales :

$$\sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot F_{s,i}(a_i) = \sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot P[X_{0,i} \leq a_i | A_s] = P[X_{0,i} \leq a_i] = a_i$$

Vu que les  $C_s$  sont des copules, c'est-à-dire qu'elles ont des marginales uniformément distribuées sur  $[0, 1]$ , il en résulte ce que nous voulions démontrer :

$$\begin{aligned}\tilde{C}(1, \dots, 1, a_i, 1, \dots, 1) &= \sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot C_s(F_{s,1}(1), \dots, F_{s,i-1}(1), F_{s,i}(a_i), F_{s,i+1}(1), \dots, F_{s,d}(1)) \\ &= \sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot C_s(1, \dots, 1, F_{s,i}(a_i), 1, \dots, 1) = \sum_{s=0}^S P[A_s] \cdot F_{s,i}(a_i) = a_i\end{aligned}$$

### Implémentation du réarrangement conditionnel

La structure de dépendances définie peut être implémentée en réarrangeant pour chaque  $s = 1, \dots, S$ , les réalisations de  $X_0$  en  $A_s$  selon la copule  $C_s$  (« rank tied ») :

- (1) Pour  $s = 1, \dots, S$ ,  $(x_k^{s,1}, \dots, x_k^{s,d})_{k=1, \dots, n}$  désignent les réalisations de  $X_0$  en  $A_s$ .
- (2) Des échantillons  $(u_k^{s,1}, \dots, u_k^{s,d})_{k=1, \dots, n}$  sont tirés de la copule  $C_s$  pour  $s = 1, \dots, S$ .
- (3) Soit, pour  $i = 1, \dots, d$  le rang (par ex.) croissant de  $\varphi_i(k) \in \{1, \dots, n\}$  au sein de  $x_k^{s,i}$  et  $\psi_i(k) \in \{1, \dots, n\}$  le rang croissant de  $u_k^{s,i}$  au sein de  $\{u_1^{s,i}, \dots, u_n^{s,i}\}$ .
- (4) Le réarrangement de  $(x_k^{s,1}, \dots, x_k^{s,d})_{k=1, \dots, n}$  est ainsi donnée par  $(x_{\pi_1(k)}^{s,1}, \dots, x_{\pi_d(k)}^{s,d})_{k=1, \dots, n}$  où  $\pi_i = \varphi_i^{-1} \circ \psi_i$ .

Par conséquent, pour  $s = 1, \dots, S$ , les réalisations de  $X_0$  en  $A_s$  sont réarrangées selon la copule  $C_s$  sans que les distributions marginales en soient modifiées. Aucun réarrangement n'est requis pour  $s = 0$ , puisque les réalisations de  $X_0$  en  $A_0$  présentent déjà la distribution correcte (voir ci-dessus). Par conséquent, l'algorithme permet effectivement d'implémenter la copule  $\tilde{C}$ .

La spécification du réarrangement conditionnel requiert donc pour  $s = 0, 1, \dots, S$ , les copules  $C_s$  et les sous-ensembles  $A_s = \{I = s\}$  des régimes avec  $P[A_s] = p_s$ . Une spécification simple, en particulier pour  $A_s$ , est décrite ci-après.

### Copule gaussienne modifiée

La copule gaussienne modifiée est définie comme cas spécial de réarrangement conditionnel. Soit  $C_0$  une copule gaussienne et, à titre de simplification, soient  $C_s$  pour  $s = 1, \dots, S$  également des copules gaussiennes. Pour tenir compte de la propriété souhaitée susmentionnée (« synthetic fact ») concernant les dépendances entre les catégories de risques, nous supposons à titre d'hypothèse simplificatrice que les régimes extrêmes  $s = 1, \dots, S$  ne surviennent que dans les hypercubes  $R_s$  suivants au sein de  $[0,1]^d$  (qui ont tendance à correspondre aux valeurs  $RTK_1$  basses pour les catégories de risques). C'est-à-dire que pour

$$R_s = \{(a^1, \dots, a^d) \in [0,1]^d \mid 0 \leq a^i < t_s^i \text{ pour } i = 1, \dots, d\} \text{ pour } s = 1, \dots, S$$

nous supposons :

$$A_s \subseteq \{X_0 \in R_s\} \text{ für } s = 1, \dots, S$$

Ceci n'est naturellement seulement possible que si  $P[X_0 \in R_s] \geq P[A_s] = p_s$  pour  $s = 1, \dots, S$ . Nous y reviendrons ci-après sous « conditions restrictives ».

Dans la définition de  $R_s$ , les  $0 < t_s^i \leq 1$  pour  $i = 1, \dots, d$  sont les limites du régime  $s = 1, \dots, S$ . Le régime ordinaire  $s = 0$  peut en soi aussi survenir dans les hypercubes  $R_s$  puisque dans le régime ordinaire aussi, des valeurs basses pour les catégories de risques peuvent survenir simultanément. En vertu de la définition de  $R_s$ , pour  $s = 1, \dots, S$ , la propriété  $A_s \subseteq \{X_0 \in R_s\}$  est invariante sous l'effet du réarrangement, autrement dit elle implique  $\tilde{A}_s \subseteq \{X_0 \in R_s\}$  pour chaque réarrangement  $\tilde{A}_s$  de  $A_s$ .

Pour un régime extrême donné  $s = 1, \dots, S$ , il résulte de  $P[A_s] = p_s$  et  $A_s \subseteq \{X_0 \in R_s\}$  :

$$p_s = P[I = s, X_0 \in R_s] = P[X_0 \in R_s] \cdot P[I = s | X_0 \in R_s]$$

C'est-à-dire que la probabilité qu'il faille réarranger les points de  $X_0$  au sein de  $R_s$  car ils correspondent à une réalisation du régime  $s$  dépend de la probabilité que  $X_0$  tombe dans  $R_s$  :

$$P[I = s | X_0 \in R_s] = \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]}$$

Il en résulte une variante simple pour la définition des sous-ensembles  $A_s = \{I = s\}$  :

- Définition des sous-ensembles  $A_s = \{I = s\} \subseteq \{X_0 \in R_s\}$  für  $s = 1, \dots, S$  : nous supposons que les réalisations  $I = s$  au sein de  $\{X_0 \in R_s\}$  sont distribuées de manière « identique » en ce sens que pour chaque sous-ensemble  $M \subseteq R_s$  avec  $P[X_0 \in M] > 0$ , on ait :

$$P[I = s | X_0 \in M] = P[I = s | X_0 \in R_s] = \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]}$$

$A_s$  peut ensuite être défini comme suit au moyen d'une variable aléatoire de Bernouilli  $B_s$ , qui est indépendante de  $X_0$ , et avec  $P[B_s = 1] = \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]}$  :

$$A_s = \{X_0 \in R_s, B_s = 1\}$$

Pour l'implémentation, ceci signifie que l'on détermine à l'aide de la variable aléatoire indépendante de Bernouilli  $B_s$  quelles réalisations de  $X_0$  en  $R_s$  sont réarrangées.

### Conditions restrictives pour la copule gaussienne modifiée

La copule gaussienne modifiée construite selon les explications ci-avant ne peut pas être définie pour n'importe quels paramètres en raison de la condition restrictive suivante : si  $S_0 \subseteq \{1, \dots, S\}$  est un sous-ensemble avec  $P[X_0 \in \bigcap_{s \in S_0} R_s] > 0$ , la fonction  $s \in \{1, \dots, S\} \mapsto P[I = s | X_0 \in \bigcap_{s \in S_0} R_s]$  définit une distribution de probabilité et on doit donc en particulier satisfaire à :

$$\sum_{s \in S_0} P[I = s | X_0 \in \bigcap_{s \in S_0} R_s] \leq 1$$

Pour la définition susmentionnée des sous-ensembles  $A_s = \{I = s\}$ , il en résulte, par l'hypothèse de « distribution identique » qui implique  $P[I = s | X_0 \in \bigcap_{s \in S_0} R_s] = \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]}$ , la condition

$$\sum_{s \in S_0} \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]} \leq 1$$

Cette condition est en particulier remplie lorsque

- **Condition restrictive suffisante :**

$$\sum_{s=1}^S \frac{p_s}{P[X_0 \in R_s]} \leq 1$$

## Paramètres

Pour la copule gaussienne modifiée, il faut définir les paramètres suivants :

- (a) Matrice de corrélations de la copule gaussienne  $C_0$  pour le régime ordinaire ;
- (b) Probabilité de survenance  $p_s$  pour chaque régime extrême  $s = 1, \dots, S$  ;
- (c) Limites  $t_s^i$  par catégorie de risques  $i = 1, \dots, d$  pour chaque régime extrême  $s = 1, \dots, S$  ;
- (d) Matrices de corrélations de la copule gaussienne  $C_s$  pour chaque régime extrême  $s = 1, \dots, S$ .

### 7.2.2 Calibrage de la copule gaussienne modifiée

Pour définir les paramètres visés aux lettres (a) à (d) de la section 7.1.1 concernant la copule gaussienne modifiée, nous considérons des événements qui génèrent des dépendances entre les variables aléatoires  $Z_{\text{Markt}}$ ,  $Z_{\text{Kredit}}$ ,  $Z_{\text{Leben}}$ ,  $Z_{\text{Schaden}}$  et  $Z_{\text{Kranken}}$  des variations du CPR en fonction des différentes catégories de risques. Pour ce faire, nous distinguons entre deux calibrages :

#### Calibrage pour le régime ordinaire (à savoir de $C_0$ )

Dans le régime ordinaire, nous partons de l'hypothèse que les dépendances entre les catégories de risques naissent de l'effet combiné des facteurs de dépendance. Comme exemples de facteurs de dépendances, on peut citer la « hausse de l'inflation », « l'augmentation de la longévité » et la « détérioration des marchés financiers » (détérioration, mais pas une crise).

L'estimation de la matrice de corrélations de la copule gaussienne  $C_0$  issue de l'effet combiné des générateurs de dépendance résulte des étapes suivantes

- (1) Par catégorie de risques, l'effet de chaque générateur de dépendance sur les variations du CPR de la catégorie de risques concernée fait l'objet d'une appréciation qualitative pour un assureur « typique » (le CPR « baisse fortement », « baisse » ou « est neutre »).

- (2) Pour chaque paire de catégories de risques, l'effet de chaque générateur de dépendance sur les deux catégories de risques fait l'objet d'une appréciation de la dépendance entre les catégories de risques causé par le générateur de risque (« neutre » si chacun des effets est « neutre »; « baisse » si l'un est « baisse » et l'autre « baisse » ou « baisse fortement » ; « baisse fortement » si les deux sont « baisse fortement »).
- (3) Pour chaque paire de catégories de risques, la corrélation correspondante résulte de la combinaison des dépendances entre les catégories de risques causée par les générateurs de dépendance considérés.

### Calibrage pour les régimes extrêmes (à savoir de $p_s$ , $(t_s^i)_{i=1,\dots,d}$ et $C_s$ pour $s = 1, \dots, S$ )

Chaque régime extrême est défini par une classe représentative d'événements ayant un effet sur plusieurs catégories de risques (cf. ci-après) et se voit associer une probabilité de survenance  $p_s$ . Les étapes suivantes sont réalisées pour chaque régime extrême :

- (1) Par catégorie de risques, l'effet des événements sur les variations du CPR de la catégorie de risques concernée fait l'objet d'une appréciation qualitative pour un assureur « typique » (« élevé », « relativement élevé », « moyen », « relativement bas » et « bas »).
- (2) De ces appréciations qualitatives s'ensuivent des limites  $t_s^i$  pour chaque catégorie de risques et des corrélations de la matrice de corrélations de la copule gaussienne  $C_s$  pour chaque paire de catégories de risques. On retient par exemple qu'un effet « élevé » sur la catégorie de risques A et un effet « relativement élevé » sur la catégorie de risques B entraînent une corrélation « relativement élevée ».

Les régimes extrêmes suivants sont pris en compte :

- (a) Régime « *financial distress* » / « crise financière » ( $s = 1$ ) : probabilité de survenance  $p_1 = 0.01$  ;
- (b) Régime « pandémie » ( $s = 2$ ) : probabilité de survenance  $p_2 = 0.01$  ;
- (c) Régime « catastrophe » ( $s = 3$ ) : probabilité de survenance  $p_3 = 0.02$ .. Entrent par exemple dans ce dernier régime : cat nat, World Trade Center, éruptions volcaniques, Emerging Liability Catastrophe, etc.

Les paramètres pour la copule gaussienne modifiée sont estimés sur la base de relations économiques, d'hypothèses plausibles sur l'effet sur les affaires d'assurance et d'appréciations d'experts de la FINMA et de l'industrie.

### 7.2.3 Calibrage de la copule gaussienne habituelle pour le SST

La matrice de corrélations de la copule gaussienne habituelle visée à la section 1.1 est calibrée en fonction des résultats SST à l'échelle du marché de sorte que les résultats SST moyens soient les mêmes pour la copule gaussienne modifiée et la copule gaussienne habituelle (par branche et pour les groupes d'assurance génériques).



## 8 Liste des modifications apportées à ce document

### Modification au 31 octobre 2022

- (1) Section 6.3 : adaptation du modèle standard pour le montant minimum des risques de marché impossibles à couvrir (« *non hedgeables* »), afin de prendre également en compte les « *best estimate* » négatifs.

### Modifications au 31 octobre 2023

- (2) Section 2.1 (Quotient SST, capital porteur de risque et capital cible) : toute cette section est nouvelle. Elle décrit les concepts énumérés dans les grandes lignes, conformément à l'OS révisée (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024). Elle exprime ces concepts en formules.
- (3) Section 3 (Calcul du capital cible) : remplace les anciennes sections 2 et 3.1. Elle présente le calcul du capital cible, de même que certaines simplifications utilisées dans la pratique, en particulier dans la nouvelle section 3.1 en conséquence de la révision de l'OS.
- (4) Section 4 (Modèle standard SST pour l'agrégation) : elle correspond à l'ancienne section 3, mais sans les paragraphes 3.1 et 3.3. Elle tient compte des adaptations rendues nécessaires par la révision de l'OS.
- (5) Section 5 (Méthode standard pour l'agrégation de scénarios) et section 6 (Modèle standard SST pour le calcul du montant minimum (MVM)) : elles correspondent aux anciennes sections 4 et 5. Elle tient compte des adaptations rendues nécessaires par la révision de l'OS.
- (6) Section 7 (Annexe) : elle correspond à l'ancienne section 3.3 (aucun changement).

### Modification au 31 janvier 2024

- (1) Section 4.1 : suppression d'un « par ex. ».

### Modifications au 31 octobre 2024

- (1) Le présent document intègre l'OS-FINMA entièrement remaniée, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- (2) Dans différentes sections, adaptation de la notation, harmonisation des renvois à l'OS-FINMA et à la nouvelle Circ. SST, cohérence au sein du document et amélioration des formulations.
- (3) Sections 2.2 et 2.3 : nouvelles, expliquent certaines bases et introduisent la notation.
- (4) Les sections 3.1 et 3.2 consacrées au calcul du capital cible remplacent des sections préexistantes et expliquent notamment la décomposition de la variation sur une année par classes sous-jacente au modèle standard. La section 3.3 est nouvelle et présente un aperçu des modèles standard.

- (5) Les sections 6.1 et 6.2 sur le montant minimum remplacent les sections préexistantes. La section 6.4 sur la provision pour coûts du capital pour la période d'un an actuelle, la section 6.5 sur la composante du capital cible pour les risques de marché impossibles à couvrir et la section 6.6 sur la variation sur une année du montant minimum sont nouvelles.

#### **Modifications au 31 octobre 2025**

- (1) Ensemble du document : introduction de précisions ne modifiant pas la teneur.
- (2) Section 2.4 : nouvelle section avec des précisions concernant la valeur estimative la meilleure possible pour l'assurance non-vie comprenant taux d'intérêt, taux de change et cash flows.
- (3) Section 3.1 : en lien avec le calcul du capital cible, précisions relatives aux hypothèses pour le SST, en particulier pour l'évaluation, en vertu de l'OS-FINMA.
- (4) Section 3.4 : modification du titre et raccourcissement de cette section générale en raison de l'ajout d'une nouvelle section 3.5.
- (5) Section 3.5 : nouvelle section décrivant la décomposition (en risques d'assurance, de marché et de crédit) de la variation sur une année du capital porteur de risque issu des contrats d'assurance non-vie.
- (6) Section 6.4 : la méthode anciennement d'*opt-in* devient le standard.
- (7) Annexe, section 7.1 : nouvelle section avec les formules et les caractéristiques de l'*expected shortfall*
- (8) Annexe, section 7.2 : ancienne section 7.1.